

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES

DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

SEPTEMBRE 1771.



A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apolt.

M. DCC. LXXI.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

**Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.**

F

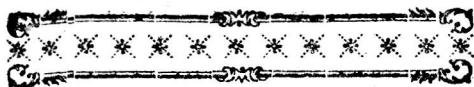
In-douze.

- Fables d'Esopé, mises en François avec le sens moral, en quatre Vers, & des figures à chaque Fable, dédiée à la Jeunesse. *Rouen* 1768.
Fables de la Motte, 2 vol. fig. *Amsterdam.*
Féeries nouvelles, ou conte, 2 vol. *La Haye.*
Fermière [la bonne] 1767.
Fervente Novice, ou Agnès de St. Amour, par le P. Marin, 2 vol. *Avignon* 1762.
Fille (la) naturelle en deux parties 1769.
Fleur (la) de prières choisies, *Liège* 1755.
Foi (la) justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison. *Paris* 1766.
Fondemens de la vie spirituelle, tirés du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. *Luxembourg.*
Formulaire de prières, in-18°. 1757.

G

In-folio.

- Gerhohi magni (Ord. S. Aug.) Commentarius in Psalmos & Cantica Ferialia.*
Germania sacra, à P. Marco Hanzio, Soc. Jesu, 2 vol. fig.
----- *Idem Tomus secundus.*
Gibert (Joan. Per.) Corpus Juris Canonici per Regulas naturali ordine digestas, 3 vol. Fol. Col. Allobrogum 1735.
In-Quarto.
Gailii (Andrea) practica observationes tam ad processum judicium, quam causarum decisiones pertinentes, &c. Col.



LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

SEPTEMBRE 1771.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de
Littérature.

*Les Nuits d'Young, traduites de l'Anglois, par Mr.
Le Tourneur.*

Sunt lacrymæ rerum, & mentem mortalia tangunt:
I. *Aneid.* A Paris 1771.

CE Poëme des *Nuits* renferme de grandes beautés & de grandes vérités. Mr Young est un misantrope sublime, qui aiant perdu sa femme & ses enfans, ne voit qu'affliction & que malheur sur la terre. Il passe les

L 2

nuits

nuits à méditer & à chercher dans les vérités de la Religion quelque soulagement à sa profonde douleur. Il trempe son pinceau dans des couleurs fortes & sombres pour envelopper le tableau de ce monde d'un crêpe funèbre, & faire mieux sentir à côté de ses ombres tout l'éclat de l'immortalité.

L'Éditeur a crû qu'il étoit nécessaire de mettre à la tête de l'Ouvrage l'avis suivant : " Il est des Lecteurs pour lesquels il ne sera peut-être pas inutile d'observer, qu'Young, en prouvant l'immortalité de l'ame par les conséquences absurdes qui résulteroient de l'hypothèse contraire, pousse ses conséquences trop loin; & qu'il n'est pas vrai qu'il n'y eût plus de devoirs pour l'homme, quand il le seroit, que son ame doit périr. " Cet avis nous paroît aussi inutile que faux. Le dogme de l'immortalité de l'ame tient par la liaison la plus étroite au dogme de l'existence de Dieu. Or, quels devoirs l'homme trouvera-t-il dans l'abîme de l'athéisme ? Sur quelles loix seront fondés ces devoirs ? Qui en fera le législateur & le vengeur ? L'unique devoir qu'on y trouvera infailliblement, c'est de ne se rien refuser qui puisse fixer un moment des plaisirs fugitifs : *Comedamus, & bibamus; cras enim moriemur.*
I. COR. xv. 32.

Voici comme Young s'exprime là dessus dans la dixième Nuit : " O homme ! si c'est là ton
33 fort, va donc chercher tes maîtres dans les
33 étables. Dépose à leurs pieds ton sceptre
33 imaginaire & ta royauté ridicule. Tu es l'es-
33 clave, ils sont tes rois : ils sont tes supérieurs
33 dans tout ce qui appartient aux sens. Le ga-
33 zon croît sous leurs pas. Ils paissent sans
33 avoir besoin de cultiver. Leur boisson est
33 apprêtée

Sept. 1775,
p. 167.

apprêtée par la main de la nature. Le ruis- ce
seau ne cesse point de couler & d'offrir son ce
onde à leur soif. Leur vêtement naît & gran- ce
dit avec eux. Ils ne vont point avec fatigue ce
le chercher dans des climats étrangers : ils ne ce
portent point la guerre dans des mondes loin- ce
tains pour en ravir les trésors. Leur fortune ce
& leurs biens sont sous la garde de la nature : ce
pour les conserver, ils n'ont jamais besoin ce
de citer leurs freres au tribunal dévorant de la ce
chicane. Une prairie féconde est pour eux le ce
jardin de la félicité. . . . *

L'homme seul a reçu le triste privilège de ce
répandre des larmes ; & les occasions de l'exercer ce
naissent en foule ! Les animaux plus heureux ce
ne sont point tourmentés comme lui le long ce
de la vie. Leurs maux sont bornés à la dou- ce
leur. La plainte cesse avec la sensation. Ils ne ce
continuent point de souffrir d'un mal passé. ce
Une prévoyance funeste ne les fait point fré- ce
mir de l'avenir. La mort vient à eux sans les ce
effrayer. Ils ne la sentent qu'au moment où ce
elle frappe. Un même coup commence & ce
finit leurs maux. Tous les jours, l'homme si ce
fier, lui qui gouverne une planète & pèse les ce
astres, héros & philosophes, tous soupirent ce
en vain après ce paisible trépas. Si cruellement ce
distingués des animaux pendant la vie, serons- ce
nous encore à la mort confondus avec eux ce
dans une masse commune de poussière ? *

L'avenir ne reformera-t-il point ces injus- ce
tes inégalités, & l'éternité fermera-t-elle ses ce
portes sur nos plaintes ? Si telle est la destinée ce
de l'espèce humaine, qu'elle est étrange ! Ne ce
craignons plus de blasphémer tout haut con- ce
tre le Ciel. L'homme devient un être mon- ce

20 trueux qui déshonore son Auteur. Le Roi de
 20 l'Univers n'est qu'une tache honteuse dans le
 20 bel ensemble du tableau de la nature. Quoi !
 20 l'abondance & le plaisir sont pour le méchant.
 20 La misère & les larmes sont le partage ordi-
 20 naire de l'homme vertueux : celui qui mérite le
 20 moins le malheur, est souvent le plus mal-
 20 heureux ! . . . Dieu juste ! seroit-t-il vrai
 20 que tu visses avec indifférence le crime triom-
 20 phant & la vertu souffrante ?

20 Si le tombeau est la porte du néant ; homme
 20 de bien, que deviennent ta confiance & ta
 20 joie ? Que sert-il de veiller tout le jour, &
 20 de faire une garde sévère autour de ton cœur
 20 irréprochable ? Tu te crois sage . . . Tu n'es
 20 qu'un insensé qui se fatigue à combattre des
 20 fantômes. Vertu, sagesse, vérité ! noms sa-
 20 crés, respectés, applaudis, divinifiés dans tous
 20 les âges ! . . . Pleurons sur eux, si les esprits
 20 doivent mourir. Ce ne sont que des erreurs
 20 cruelles, de tristes énigmes, de nouveaux
 20 fléaux, qu'il faut joindre aux autres malheurs
 20 de l'humanité. Qu'ai-je besoin de vertu ? Elle
 20 ne fait que me vexer, qu'irriter mes peines.

20 Et pourquoi de la vertu ? Où sera sa récom-
 20 pense ; & sans récompense que devient son
 20 être ? Son plus noble ressort est dans cette
 20 estime intérieure qui naît de la conscience
 20 d'avoir fait le meilleur choix. Ce choix peut-
 20 il être autre chose que les moyens d'arriver
 20 au bonheur ? La vertu n'est donc que l'amour
 20 de nos vrais intérêts & la recherche éclairée
 20 de notre bien-être. Mais si l'ame périt, quel
 20 sera le véritable intérêt de l'homme ? N'est-ce
 20 pas alors de s'attacher à tout ce qui peut le
 20 rendre heureux dans la vie ? Quelquefois le

20 vice

vice est notre ami dans le présent, c'est notre «
souverain bien, saisissons-le. Le crime est «
dans la vertu qui refuse le bonheur qu'il pro- «
cure. Dès que la raison est déshéritée dans «
l'avenir, c'est aux sens que l'empire appartient, «
eux seuls sont nos maîtres légitimes : c'est à «
eux à gouverner l'homme. »

Arrête, brave Citoyen ! Où va-tu, témé- «
raire ? Défendre ma Patrie, & mourir glorieu- «
sement pour elle. — Oüi, si tu te crois «
immortel : tu peux alors être brave sans cesser «
d'être raisonnable : tu peux affronter la mort, «
puisque tu sçais que la mort ne peut te dé- «
truire. Mais si tu perds tout avec la vie, ton «
courage me fait pitié. Reviens vivre en lâche, «
si tu ne veux mourir en insensé. Un incrédule «
hardi, qui entraîné par l'orgueil, par l'exem- «
ple, par l'amour du gain, ou par le désir de «
la vengeance, court perdre son être, ou se «
détruit par foiblesse, est de tous les fous le «
plus extravagant. Malheureuse victime d'une «
brillante chimère, laisse ta Patrie s'abîmer, & «
saisis pour toi-même une planche qui te sauve «
de son naufrage. — Ma Patrie, mon Roi «
m'ordonnent de mourir. — Et que t'im- «
porte ta Patrie & tes Rois ? Le bonheur «
est le prix nécessaire du sacrifice de l'existence. «
Si la vertu nous coûte notre être, la vertu est «
pour nous le plus grand des crimes. Elle viole «
notre loi suprême. Malgré les Nations qui «
applaudissent à leur victime, tu n'es qu'un «
affreux suicide. Que tarde-je de trahir «
mon País, d'égorger mon pere trop lent à «
mourir & qui me retient si long-tems mon «
héritage ? Que le genre humain périsse, si sa «
ruine «

» ruine ajoute à mon bonheur. Le vice qui me
 » rend heureux, est ma loix suprême, & la
 » lâcheté qui me conserve, est mon azyle & ma
 » vertu." On ne peut rendre avec plus de force
 & d'énergie ce grand argument de l'immortalité
 de l'ame, qu'on a employé dans toutes les Eco-
 les; qui se présente si naturellement à l'esprit, &
 qui paroît néanmoins être inconnu à l'Editeur
 des *Nuits*.

Août 1770,
 P. 83. Sept.
 P. 167.

Les impostures de l'histoire ancienne & profane.
 A Paris, chez Costard 1770.

Le respect que l'antiquité & la réputation des
 Herodote, des Tite-Live, des Tacite, des Va-
 lère-Maxime, &c. inspirent au Lecteur, lui fait
 souvent adopter des faits absurdes, contradic-
 toires, dénués de toute vraisemblance. Les
 observations de Mr. Lancellotti sont très-propres
 à guérir cette crédulité & à la fixer dans le
 degré que les histoires anciennes méritent. N'a-
 t-on pas prétendu opposer les prétendus prodig-
 es d'Appollonius de Thiane aux miracles in-
 contestables de l'Évangile? Et ne se met-on pas
 encore tous les jours à la torture pour expliquer
 des événemens qui portent visiblement les catac-
 tères de la fable? L'article des contradictions a
 quelque chose de plus sensible que les autres, &
 fera peut-être plaisir à nos Lecteurs." Diogène-
 » Laërce a rapporté qu'en observant les étoiles,
 » Thalès tomba dans un fossé, & que sa ser-
 » vante lui reprocha qu'il ignoroit ce qui étoit
 » sous ses pieds, & qu'il vouloit savoir ce qui
 » se passoit au Ciel; il cite au même endroit
 » Hermippus,

T. II. P.
 129.

Hermippus, qui attribue ce fait à Socrate. cc
Valère-Maxime dit, que le Poète Philémon cc
mourut à force de rire, de ce qu'un âne man- cc
gea des figues qui étoient préparées pour lui; cc
Laërce écrit cela du Philosophe Chrifype. cc

Selon Valère-Maxime, Bias s'enfuit, après cc
la ruine de sa patrie, sans rien emporter, & cc
répondit à ceux qui lui en marquoient leur cc
surprise: *Je porte tout avec moi*; il entendoit cc
la vertu qui tient lieu de tout. Sénecque dit cc
que ce fut Stilpon, & non Bias, &c. &c." cc

L'histoire des Sybarites est des plus curieuse. cc
Les chevaux mêmes étoient pour les Syba- cc
rites des instrumens de luxe & de mollesse. cc
Elien & Athénée racontent qu'ils faisoient ap- cc
prendre à leurs chevaux à danser au son de cc
plusieurs instrumens, & sur-tout à celui de la cc
flûte. Ils jouïssôient de ce beau spectacle par- cc
ticulièrement lorsqu'ils étoient à table. Qu'en cc
arriva-t-il? Sortis un jour contre les Cro- cc
toniates, ceux-ci usèrent de ce stratagème: ils cc
connoïssôient le talent des chevaux de leurs cc
ennemis, & leur passion pour la danse & la cc
flûte: ils ordonnerent, qu'au-lieu de sonner cc
de la trompette pendant le combat, on jouât cc
sur la flûte des rigaudons & des menuets. A cc
peine les chevaux des Sybarites entendirent ils cc
ces airs, qu'ils se mirent à danser avec plus cc
de vivacité qu'à l'ordinaire, renversèrent tous cc
leurs cavaliers, & jetterent un tel désordre cc
dans l'Armée que les ennemis les battirent à cc
plates-couures. Un tel désastre occasionné cc
par leurs chevaux danseurs, ne devoit-il pas cc
les dégoûter de leur faire exercer leurs talents cc
pendant les repas? N'auroient-ils pas eu plus cc
de plaisir à voir de belles danseuses dans leurs cc
salles cc

20 salles à manger ? Je me transporte en idée,
 20 à l'heure du dîner, dans toutes les maisons
 20 des Sybarites : quelle joie répandue sur leurs
 20 visages ! Quelle précision ! Quelle légèreté
 20 dans leurs danseurs ! Pas un coup de pied ,
 20 pas une ordure ! Des chevaux si bien instruits
 20 auroient-ils osé blesser la délicatesse de leurs
 20 maîtres , & corrompre l'odeur des parfums
 20 qui ambaumoient la salle ? »

20 " Dans le combat des Syrabites contre les
 20 Crotoniates, où ceux-ci trouverent-ils tant
 20 d'instrumens doux, tant de flûtes ? On ne lit
 20 point qu'ils fussent fort amateurs de chant &
 20 de musique : le son des trompettes des Sy-
 20 barites ne devoit-il pas empêcher leurs che-
 20 vaux d'entendre ces airs enchantans ? N'a-
 20 voient-ils ni brides , ni éperons ? Si les
 20 Auteurs, que nous venons de citer, avoient
 20 fait ces réflexions, ils n'auroient pas abusé
 20 de notre crédulité par leurs narrations frivo-
 20 les & hyperboliques. "

20 Voici comment Mr. Lancellotti traite l'existen-
 20 ce des Pygmés. " Les Auteurs ne conviennent
 20 point du Pays des Pygmés. Aristote, Mela,
 20 Pline les placent dans l'Ethiopie, près des
 20 lacs d'où sort le Nil ; & ailleurs ce dernier les
 20 transfère dans la Thrace. Aulugelle les porte
 20 sur les frontières des Indes. Tant d'incerti-
 20 tudes & de contradictions suffiroient seules
 20 pour nous convaincre que les Pygmés & leur
 20 Pays n'étoient qu'imaginaires. Les Gruës au-
 20 roient-elles détruit ce Peuple, de sorte qu'au-
 20 cun ne s'échappât, & qu'il n'en parut aucun
 20 du tems d'Alexandre & des Romains ? Enfin,
 20 personne ne dit avoit vû de ces homuncules,
 20 encore moins leur avoir parlé ; je tiens donc,

avec Albert-le-Grand, que s'ils ont existés, ce n'étoient pas des hommes, mais une espèce qui approchoit de la nôtre, comme à peu-près les Singes." Pluche dit, en parlant des Pygmés: *Ces petits hommes sont des Singes, qui se battent avec les Gruës pour conserver leurs petits, qu'elles veulent leur enlever.* Les Poètes plaçoient les Pygmés dans la Thrace, où les hommes sont très-bien faits & de la grandeur ordinaire. Charlevoix, *Histoire de la nouvelle France*, L. 1, p. 20, prend les Pygmés pour des Lapons ou des Samogédes; Kircher remarque qu'on n'a trouvé nulle part la nation des Pygmés, quoique la navigation ait fait connoître toutes les plages de notre globe. Et de-là il infère, qu'il n'y a jamais eu de nation de Pygmés (car pour quelques individus, on n'en doute pas.) Schott combat cette conséquence: & S. Augustin trouve qu'une espèce d'hommes monstrueux n'est pas plus incroyable que quelques individus isolés: *Non itaque nobis videri absurdum debet, ut quemadmodum in singulis quibusque gentibus monstra sunt hominum; ita in universo genere humano quadam monstra sint gentium.* Pline pensoit à peu-près de même: *Hac atque alia ex hominū genere ludibria sibi, nobis miracula, ingeniosa fecit natura. Et singula quidem qua facit in dies, ne propè horas, quis enumerare valeat? Ad detegendam ejus potentiam satis fit inter prodigia posuisse gentes.* Mais il est naturel de croire, que le Créateur n'a pas permis que la forme primitive de l'homme s'altérât au point de souffrir une monstruosité spécifique, de préparer dans une Nation entière une demeure avilie à l'ame immortelle, & d'être si généralement dépouillée des traits de dignité & de grandeur imprimés sur le corps du Roi de la terre. Les

Sp. de la
Nat. T. 1.
P. 325.

De Civ.
Dei. L. 16.

L. 7. hist.
nat.

Les hommes à longues oreilles, dont on peut voir la figure dans les *mirabilia natura & artis* du P. Schott, paroissent fabuleux à l'Auteur Italien, & on ne peut douter qu'ils ne le soient effectivement. " Pline dit, que chez les Fanésiens
 20 les hommes & les femmes couvrent leurs corps
 20 avec leurs oreilles. Solin, qui copie cet Au-
 20 teur, renchérit encore sur lui. Il termine ce
 20 qu'il dit de ces Peuples par une brillante ré-
 20 flexion : *C'est ainsi, dit-il, que cette Nation*
 20 *couvre ses membres avec sa peau.* "

" Quand on parloit à ce Peuple, comment
 20 faisoit-il pour entendre? Pour que le son frap-
 20 pât son oreille, il étoit apparemment obligé
 20 de lever cette peau; si son épaisseur étoit pro-
 20 portionnée à sa longueur, cette opération
 20 étoit fatigante. Vous verrez que chacun avoit
 20 un esclave qui le suivoit par tout, & levoit, à
 20 l'ordre de son maître, cette enveloppe incom-
 20 mode. On pouvoit justement appliquer à ces
 20 hommes ce proverbe : *Dormir sur l'une &*
 20 *sur l'autre oreille.* "

" Strabon, liv. xv. pag. 711, parle de ces Peu-
 20 ples qui avoient de si grandes oreilles; il les
 20 appelle *Enotocètes*; mais il ne croit rien de ce
 20 qu'on en dit, & n'ajoute aucune foi à Oné-
 20 fierite qui ne conte que des fables. "

On pourroit souhaiter que l'Auteur eut fait aussi quelques observations sur les Acéphales, ou hommes sans tête, dont on a crû long tems la réalité sur la foi de Pline, d'Elie, de Solin &c. & sur un Sermon attribué à S. Augustin (*Serm. 37. ad fratres in eremo*) où ce St. Docteur semble se donner pour témoin oculaire de cette monstruosité. Mais ce Sermon est l'ouvrage d'un imposteur, & est reconnu de tous les cri-
 tiques

tiques pour n'être pas de S. Augustin. Aldovrandus dit que cette Nation étoit presque sans col, & que la tête tenoit aux épaules : Florus, Lieutenant de l'Empereur Marcien, soumit ces prétendus Acéphales en 450. Il leur trouva des têtes & de longues chevelures qui déguisoient leur figure en les couvrant presque entièrement. Le P. Schott, qui penche à croire l'existence de ces Acéphales, n'est pas plus recevable en ce point, que lorsqu'il soutient que les animaux ont été portés de notre hémisphère en Amérique par les Anges. Nous ajouterons néanmoins une réflexion du P. Charlevoix qui nous a paru fort judicieuse. " Il est naturel de croire, ce qu'il y a en cela de l'exagération; mais il est plus aisé de nier les faits extraordinaires, que de les expliquer. D'ailleurs, est-il permis de rejeter tout ce dont on ne sauroit rendre raison ? Qui peut s'assurer de connoître tous les caprices & tous les mystères de la nature ? On sçait combien l'imagination des meres a de pouvoir sur le fruit qu'elles portent. L'expérience, le témoignage même de l'Ecriture, en sont des preuves sans réplique. Ajoutons à cela les figures bizarres, où certaines Nations trouvent une beauté dont elles sont si jalouses, qu'on y met les corps des enfans à la torture, pour achever ce que l'imagination des meres n'a pu finir; & l'on comprendra sans peine, qu'il peut y avoir des hommes assez différens des autres, pour donner lieu à certaines gens, qui saisissent vivement les objets, & ne se donnent pas le tems d'examiner les choses, de faire des contes absurdes, qui ne sont pourtant pas sans réalité. " Mais ces sortes de monstruosités cessent au plus tard après

Hist. de la
nouv. Fran-
ce. L. I. p.
20.

après quelques générations, & ne se perpétuent point dans l'espèce humaine au préjudice du plan du Créateur.

On ne peut disconvenir que dans cette multitude d'observations sur les anciennes histoires il n'y en ait quelques-unes auxquelles l'Auteur n'a pas donné assez de force. Sa critique n'est pas toujours également solide. Elle dégénère quelquefois en chicane, & rejette plusieurs événemens pour des raisons qui donneroient atteinte aux histoires les plus incontestables. On voit aussi qu'il fait un trop grand usage de ses connoissances & qu'il craint de n'en pas faire sentir assez l'étendue, ce qui l'écarte quelquefois de son sujet, & donne à son Ouvrage un air d'affectation que les vrais Savans ont soin de proscrire des leurs.

*Histoire du Patriotisme François, par Mr.
Rossel, Avocat, 6 vol. 8°. 1770.*

C'est une nouvelle histoire de France, qui ne paroît différente des autres que par ce que l'Auteur s'est principalement attaché à décrire les traits de patriotisme qui ont illustré les Rois, la Noblesse & le Peuple François. Mais dans le fond ce sont ces mêmes traits auxquels les autres Auteurs de l'histoire de France se sont attaché, & auxquels, comme Historiens de la Nation Françoisé, ils ont dû s'attacher principalement; il paroît même que le but que l'Auteur s'est proposé de rapporter tout au patriotisme, donne à son Ouvrage je ne sçais quel air de contrainte; & le patriotisme

y est souvent emmené comme le ressort de certains événemens qui ont eu leur germe dans des passions fort différentes du patriotisme. La partialité de l'Auteur est extrême ; il déclare que toute l'honneur de la journée de Malplaquet fut pour les vaincus ; qu'on ne fit le siège de Mons que pour cacher son désavantage, &c. &c. &c. Au reste, cette histoire est bien écrite ; & quoiqu'on y trouve quelques préjugés & quelques déclamations à la mode, on la lit avec intérêt & avec goût. Voici de quelle manière Mr. Rossel finit l'histoire de la guerre dernière : " Ainsi se termina cette guerre vive & animée ; la plus célèbre peut-être de toutes celles qu'on ait encore vûes par le nombre des batailles qu'on y donna, par l'activité des Armées & le talent des Généraux, par les prodiges en tout genre que l'art militaire y enfanta. Cet art destructeur s'étoit perfectionné en silence chez nos voisins, tandis que nous nous livrions tout entiers aux travaux utiles de l'humanité, à la culture des Sciences & des Lettres, & aux arts de la Paix. Le Soldat François qui ne porta en Hannovre que son courage ordinaire, fut étonné de voir que ce courage ne suffisoit plus pour battre ses rivaux, depuis que le génie du Roi de Prusse leur avoit appris à opposer la vitesse à la force, & l'art à la valeur. „

Instruction donnée par Catherine II, Impératrice de Toutes les Russies, à la Commission établie pour travailler à la rédaction d'un nouveau Code de Loix. A Lausanne 1769.

Notre siècle n'est pas seulement le siècle de
la

la Philosophie, mais encore le siècle de la Législation. Par-tout on réforme les Loix, on forme de nouveaux Codes, on trace une nouvelle route à la justice. Ce dessein ne peut qu'obliger l'humanité, dès que les vraies lumières président à son exécution. Il y a assurément d'excellentes choses dans cette Instruction de l'Impératrice des Russies, & des observations plus nécessaires dans ses Etats que dans tous les autres. On voit à la tête de l'Ouvrage le buste de cette Princesse avec ces paroles : *Seigneur, mon Dieu, entends ma voix, accorde moi l'intelligence, afin que je gouverne ton Peuple selon ta sainte Loi & en toute vérité.* A la page opposée on lit une Inscription Latine, qui a vraiment le stile & le goût Romain :

CATHARINA II.

*Semper augusta**Imperii Russ.**Legislatrix**Humanissima.**Populorum Conservatrix**bono publico**nata.**Seris nepotibus**solenda.*

Le mauvais Dîner, ou Lettres sur le Dîner du Comte de Boulainvilliers. A Paris 1770.

Tout le monde connoît le Dîner du Comte de Boulainvilliers ; on sçait que ce n'est qu'une rapsodie

des Princes &c. Sept. 1771. 173.

rapsodie de l'examen critique de Freret, & de quelques autres productions philosophiques si victorieusement réfutées par Mr. Bergier, dans le *Déisme réfuté*, la *Certitude des preuves*, & l'*Apologie de la Religion Chrétienne*. Le P. Louis Viret met dans le plus grand jour les impostures, la mauvaise foi, les faux raisonnemens de l'Auteur du *Diner*, & démontre sans être trop diffus, dans tout le détail possible, combien ce *Diner* est mauvais, & combien il faut être de mauvais goût pour y prendre plaisir. Son Livre n'est qu'un *in octavo* de 282 pages. Il porte cette Epigraphe, où S. Pierre nous prédit ces sortes de *Diners* : *In vobis erunt magistri mendaces, qui Dominum negant, per quos via veritatis blasphemabitur, deliciis affluentes, in conviviiis suis luxuriantes.* 2. PET. C. 2.

Avril, Mai
Août, Sep
1770.

Il pouvoit porter encore la suivante : *Hi sunt in epulis suis macula, convivantes sine timore . . . nubes sine aqua, qua à ventis circumferuntur . . . sidera errantia, quibus procella tenebrarum servata est in aeternum.* Ep. Jud. ψ. 12. & 13.

On ne doit pas être surpris que l'Auteur copie quelquefois Mr. Bergier & les autres Apologiftes de la Religion; il n'est pas possible de réfuter toujours par de nouvelles raisons des objections mille fois répétées. Nous dirons encore un mot de cet Ouvrage le mois suivant.

Observations sur la religion, les loix, le gouvernement & les mœurs des Turcs. Traduites de l'Anglois, de Mr. Porter, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique à Constantinople. Nouvelle édition. Neuchatel 1770.

Les apologistes des mœurs & de la religion turques ne seront pas contents des observations de Mr. Porter. Ils ont prétendu faire le parallèle des Chrétiens avec les Turcs, comme ils l'ont fait avec les Chinois, les Tartares, les Indiens &c... Rousseau, Montesquieu &c. ont réfuté ces visions; Mr. Porter, témoin oculaire des mœurs & usages turques, joint ses preuves aux leurs.

J. de S^{pt}.
1770, p. 160.

Avril 1770,
p. 241.

T. I. p. 22.

” Pour fixer avec précision le véritable esprit
” du Mahométisme, il faut avoir recours à une
” observation impartiale de son influence réelle
” sur la conduite de ses Sectateurs. . . .

” Quelques personnes ont prétendu, & plu-
” sieurs pourroient penser encore, que cette re-
” ligion n'est pas extrêmement révoltante pour
” la raison, puisque l'Unité de Dieu en est la
” base fondamentale; mais cette initiation sup-
” portable n'est que le premier pas vers l'abîme
” immense d'absurdités que le Koran vient
” offrir à sa croiance: il est obligé d'en rece-
” voir chaque article comme une révélation de
” Dieu, écrite dans le Ciel, & envoyée par le
” Tout-Puissant à son peuple choisi dans sa mi-
” séricorde. Il faut qu'il croie fermement, que
” lire cette révélation un certain nombre de
” fois par an; observer rigoureusement le jeûne
” du Ramazan; faire des ablutions sur différen-
” tes parties de son corps avec l'attention scrupuleuse

puleuse d'étendre & espacer ces ablutions suivant certaines mesures & proportions mathématiques; faire le pèlerinage de la Mecque; boire de l'eau dans laquelle a été plongée la vieille robe du prophète; réciter en tout ou en partie les quatrevingt-dix-neuf noms des attributs de la Divinité, sur un chapelier de quatrevingt-dix-neuf grains; il faut, dis-je, qu'il croie fermement que ce sont-là autant de devoirs de religion si indispensables pour un vrai croiant, que sans cela le cœur le plus pur, la foi la plus sincère ne pourroient lui obtenir les faveurs du Ciel; & que ces pratiques sont les seuls moyens efficaces d'expier tous ses crimes, toutes ses imperfections. . . .

Allez à Constantinople, voyez les allarmes continuelles dans lesquelles vivent les Chrétiens & les Juifs, les moyens qu'ils sont obligés d'employer pour obtenir la protection des Turcs en place, les désagrémens énormes dont il leur faut payer cette faveur, les injustices, les violences, les outrages de toute espèce qu'ils essuient tous les jours, & qu'ils sont contraints de dévorer en silence; alors vous pourrez vous former une idée du Mahométiisme, & apprécier au juste son influence sur les mœurs de ses sectateurs. ”

” Mr. Sale, dans le discours préliminaire qu'il a mis à la tête de son excellente traduction du Koran, nous donne un précis très-juste de ce Livre. Je suis fâché cependant d'être obligé de dire, que souvent il montre trop d'empressement à en faire l'apologie, & qu'il cherche plutôt à pallier les extravagances sans nombre qu'il y rencontre, qu'à les exposer dans leur véritable point de vûe. Il résulte du moins un avantage de cette partialité; c'est qu'on pût être assuré, qu'il n'a pas ajouté une seule absurdité à celles qui y sont

„ réellement, & qu'il n'a point chargé le ridicule qu'elles ont dans l'original. "

„ Quelques faiseurs d'esprit hétérodoxes pour se „ donner un air de singularité, si ce n'est aux dépens de l'honnêteté, au moins aux dépens du „ sens commun, ne se font point fait scrupule de „ se déclarer les admirateurs du Koran, d'en exalter „ les dogmes, & même d'oser les mettre en parallèle avec ceux qu'enseignent nos Livres sacrés. "

Juillet
1770, p. 14.

T. II. P.

Les apologistes des Turcs rapportent quelques actions louables, & prétendent en former le tableau de la Nation; mais Mr. Porter remarque, „ qu'il en arrive à peine une en un siècle, & que les „ Turcs eux-mêmes la citent souvent comme une „ chose tout-à fait extraordinaire & merveilleuse. "

Mr. Porter est Protestant, & il le paroît assez. Il ne manque guères l'occasion de décrier les Catholiques. Son zèle le fait quelquefois tomber dans des contradictions énormes; par exemple, p. 65. T. I. il dit que *les Missionnaires grossissent leurs travaux & leurs succès, pour obtenir la prolongation de la liberté dont ils jouissent durant leur Mission.* Et quatre lignes après il dit, qu'ils se repentent presque tous de s'être soumis à l'esclavage.

T. I. p. 151.
152.

Il prétend corriger les idées de Montesquieu sur le despotisme Ottoman; mais nous doutons que les preuves qu'il apporte contre ce Philosophe soient suffisantes. Il détaille une longue histoire qui tend à prouver que l'Empereur cède aux loix, mais qu'il ne cède que sur le point d'être déposé, & lorsque le feu a été mis quarante fois en cent endroits de Constantinople. Rien ne prouve mieux l'injustice du despotisme tel que Montesquieu le représente.

Les notes qu'un voyageur Catholique a ajoutées sont beaucoup moins catholiques que les observations de l'Auteur Protestant. Il prêche partout la tolérance universelle, & ne raisonne ni en Chrétien, ni en Politique. S'il prétend allier le bonheur d'un État avec la liberté d'écrire contre la Religion, de blasphémer les Loix divines & humaines, de détruire par de faux principes tous les liens de la société, nous doutons que son sentiment ait beaucoup de sectateurs. Collins & Bayle, selon lui, ont fait des

Ouvrages triomphans &c. &c. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait aussi dans ces notes des choses fort raisonnables. Les idées romanesques de Mr. de Bréquigny sur l'Alcoran y sont réfutées p. 122. T. I. malgré les loüanges outrées qu'on donne à cet Ecrivain p. 100. " Franchement, ajoute le Voyageur, il paroît que tous les efforts que l'on a faits pour justifier Mahomet, n'ont pas été heureux, & que tout le système Musulman est aussi absurde qu'impie. " Voici comme il s'exprime sur la polygamie : " Puisque le nombre des femmes, égale à peu près celui des hommes (*); puisque rien n'est moins favorable à la paix domestique que la pluralité des femmes; puisque rien n'est plus opposé au système d'une bonne éducation des enfans, qui fait une des principales vûes de l'union des deux personnes; il faut en conclure que dans les vûes de la Providence la monogamie est fondée sur le droit naturel. "

(*) Il est faux que dans certains Pays d'Orient il naisse plus de filles que de garçons: mais il paroît certain que dans nos Provinces il naît plus de garçons que de filles. Beausobre, étude de la Polit. p. 393, en met le rapport de 21 à 20; le Voyageur-Philos. de 9 à 8. Mr. Pluche, Sp. de la Nat., T. 6. p. 160, est pour l'égalité.

Traité touchant le Seigle ergoté.

Le pain dans lequel entre la farine de Seigle ergoté, a occasionné dans différens tems des maladies épidémiques dans les campagnes. Le symptôme le plus général & qui caractérise plus essentiellement ces maladies, est une gangrène sèche qui s'emparant d'une partie des extrémités, ou de plusieurs à la fois, détache les membres de leurs articulations sans douleur ni hémorragie. La *Sologne*, le *Blefois*, le *Gatinois* &

quelques autres Provinces du Royaume de France, se sont vûes plusieurs fois ravagées par ce fléau. La Suisse, la Saxe, la Luface, la Hesse ont éprouvé sa fureur destructive. L'Ouvrage annoncé, après la description de ces grains & des conjectures plausibles sur la cause qui les produit, donne les moyens d'en tarir la source. Ces différens objets forment la première partie. La seconde renferme les expériences faites par l'Auteur & quelques Médecins sur le Seigle ergoté, & son effet sur les animaux domestiques. La troisième enfin contient l'histoire des maladies attribuées à l'usage de ce Seigle, leur nature & le traitement qu'elles exigent.

Quoique les Seigles de cette Province ne soient pas en général suffisamment infectés de cette substance vénimeuse pour occasionner les maladies que l'on ne voit regner que quand la disette force les malheureux habitans des campagnes à employer les grains sans choix ni triage, ce Traité, actuellement pour ce Pays objet de simple curiosité, peut malheureusement être bientôt utile. Avant l'an 1709 la Suisse ignoroit les pernicieux effets du Seigle ergoté; on n'a vû regner dans la Flandre & l'Artois la gangreine sèche que depuis vingt ans. On ne sauroit être trop prévenu sur une maladie dont les progrès sont si rapides, & il est sans doute intéressant d'avoir à lui opposer des armes, dont le succès soit constaté.

Cet Ouvrage, du prix de 24 sols de France broché, se vend chez l'Imprimeur de ce Journal, & à Metz chez Pierre Marchal, Marchand-Libraire.

Le mot de la dernière Enigme est encore la
Peruque.

E N I G M E.

P Otence, corde, rouë, instrument de torture,
Tout cela se trouve avec moi ;
Qui m'aborde prend garde à soi,
Il observe quelque mesure.



On me chérit pour ma commodité,
Je sers même à la volupté,
Et quelquefois fort vite on implore mon aide,
Aussi d'un très-grand mal je suis un prompt remède.



Je suis le fuyé Geolier
D'une belle sans moi fugitive & volage,
Et cependant je la laisse au pillage ;
Et prend qui veut & sans en rien payer.



Dans ses embrassemens pourtant cette rusée,
Tend un piège à quiconque y tombe imprudemment :

L'entrée en est aisée,
Mais la sortie est autrement.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

DANS le grand nombre d'Ecrits que la Police de Paris continuë de faire circuler, il y en a un où l'on examine quelle est l'origine des Etats-Généraux. L'on prouve par des faits historiques que l'Autorité des Rois en est indépendante, & l'on retrace les principaux effets qui ont souvent résulté des Etats Généraux. Un autre de ces Ecrits contient des extraits des cahiers des Etats Généraux sur la réformation de la Justice, lesquels forment la justification la plus complete des opérations que l'on vient de faire. Sans parler ici d'autres Ecrits judiciaires, qui arrachent les armes insultantes au pouvoir législatif du Monarque, des mains téméraires qui ont osé les prendre, nous dirons seulement qu'on vendoit sur les Quais & autres Places publiques de Paris, des estampes qui représentoient les desastres divers que les Jésuites ont eus en différens Etats; & qu'à présent il est sévèrement défendu d'exposer & de vendre de pareilles estampes. Les Libraires ont aussi reçu des ordres à ce sujet, & défense leur est faite de ne plus imprimer ni vendre rien qui pût être injurieux à cette Société, ou qui l'attaquât.

Quant au nouveau Parlement de Paris & aux Cours Supérieures établies, la consistance s'y trouve actuellement, & tout s'y regle, s'y juge & s'y décide au grand contentement des Sujets

&

& au bien général de l'Etat, tandis que les Membres de l'ancien Parlement détruit, continuent à porter dans leur exil, bien séparés les uns des autres, la peine qu'ils ont encouruë par leur desobéissance formelle aux volontés bien-faisantes de leur Souverain. Comme ils persistent toujours à se croire revêtus de leurs offices, & ne veulent pas faire liquider leurs titres de propriété pour en être remboursés, le Ministère s'est déterminé à accorder la grace de reparoitre en Ville à ceux qui la demandent, qu'après qu'ils se seront soumis avec respect aux Edits du Roi.

Les Princes du Sang royal, dont la Protestation connuë a irrité le Roi, doivent aussi se tenir constamment éloignés de la Cour, quoiqu'on ne leur ait pas encore retiré leurs Régimens. On n'a pas non plus jusqu'à présent obligé le Duc de Choiseul disgracié à se démettre du titre de Colonel-Général des Suisses & Grisons qu'il a par commission : il n'en demeure pas moins exilé, & le Vicomte de Choiseul, son proche parent, souffre aussi une espèce de disgrâce qui le menaçoit : il est rappelé de *Naples*, où il étoit en Ambassade. De son côté le Comte de Stainville, frere du Duc de Choiseul Ex-Ministre, a la douleur de voir supprimé le Corps des Grenadiers de France de 2500 hommes qu'il commandoit. Ce Corps très-dispendieux étoit d'ailleurs comme inutile. Son entretien coutoit plus que douze Régimens. Par les mêmes raisons & attendu le système æconomique du Ministère actuel, on présume que les Carabiniers seront aussi bientôt réformés.

Une autre réforme, mais d'un genre différent, paroît

paroit encore devoir éclater bientôt. Elle se prépare contre quelques Parlemens, dont la Cour a bien voulu attendre, mais en vain jusques ici, les justes soumissions qu'ils lui doivent : car il est dit, & on l'assure, que Mr. le Chancelier a écrit aux Evêques & aux Intendans de lui chercher de sSujets pour pouvoir remplacer les Parlemens à détruire. Celui de *Besangon* est dans le cas.

*Déclara-
tions, Edits
&c.*

De ce début, rapportons ce qui se présente. D'abord une Déclaration du Roi portant création des gages attribués aux Officiers du nouveau Parlement de *Paris*, se trouve du nombre de ce qui a été enregistré du très-exprès commandement de Sa Majesté. Le premier Président aura cinquante mille livres, le Procureur-Général vingt mille, leur premier Secrétaire six mille, les Conseillers de Grand'Chambre cinq mille & les autres quatre mille. Mr. Lejay, Maître des Requêtes, a été reçu Greffier en chef de cette Cour de Justice.

Le Roi ayant rendu le 26. du mois de Juin dernier une Ordonnance, par laquelle Sa Maj. accorde des hautes payes & des marques de distinction aux anciens Soldats de son Régiment des Gardes-Françoises, le Maréchal de Biron a fait en conséquence assembler ce Régiment au Champ-de-Mars, le 8. & le 11. du mois de Juiller, & a donné lui-même aux Soldats qui étoient dans le cas de l'Ordonnance, & qui se sont trouvés en très-grand nombre, les marques distinctives accordées par Sa Majesté ; ce qui a produit l'effet le plus touchant parmi ces Soldats. La distinction qui leur est accordée consiste en une petite étoile de la couleur des paremens avec deux épées au-dessus en sautoir. H

Il paroît un Edit du Roi, donné à *Versailles* au mois de Juillet, & enregistré en Parlement le 13. du même mois, portant suppression, remboursement & création d'offices au Baillage & Prétidial de *Blois* : peine dûë à son opposition à l'Edit de création d'un nouveau Parlement. Une petite Jurisdiction qui est dans l'enceinte du Parlement de *Paris*, & vulgairement dite *le Baillage du Palais*, à laquelle on n'avoit point pensé pour lui faire enregistrer l'Edit de création, dont on vient de faire mention, ayant été sommée de s'y conformer, vient de faire connoître son existence, en refusant d'obtempérer à cet ordre. Le Baillage de *Senlis*, plus sage, s'est prêté, quoiqu'après quelque délai, aux vûes de la Cour ; sur-quoi le Lieutenant-Général de ce Siège, qui s'est toujours opposé à cet Edit, s'est démis de sa Charge.

Un autre Edit du Roi a été enregistré le 26. Juillet, Sa Majesté y ordonne que ceux de ses Sujets qui ont obtenu, depuis 1715, les droits & privilèges de la Noblesse, en vertu des charges & offices dont ils ont été revêtus, soient confirmés dans la jouissance des droits, exemptions & privilèges attachés à la Noblesse, en payant, pour chacun d'eux, la somme de six mille livres & les deux sols pour livre. Les veuves, enfans & descendans desdits ennoblis jouiront également de la même confirmation, moyennant certaines sommes spécifiées dans le présent Edit, dont les dispositions sont comprises en onze articles.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 22. Juin dernier, il y a suppression & réunion au Siège Episcopal de *Limoges*, de la célèbre Abbaye de *Grand-Mont*, Chef d'Ordre
dans

dans la Province de *Limosin*. D'un Arrêt du 9. Mars de l'année précédente, il lui avoit été déjà défendu de recevoir des Novices. Le Roi a assigné à chacun des Religieux demeurant dans cette Abbaye, mille livres par année, payables de quartier en quartier, & sans aucune retenue, jusqu'à parfaite extinction de ces Religieux.

Enfin, il paroît plusieurs Edits & Lettres-Patenes du Roi, dont le Public aime d'avoir connoissance, P cause du cas dans lequel se trouvent actuellement les Sièges de Justice. En voici le précis.

Un Edit donné au mois de Juin, & enregistré au Parlement le 26. du même mois, porte suppression des Membres du Baillage & Siège Présidial d'*Auxerre*, pour en créer d'autres en leur place; & ordonne que les premiers seront remboursés des deniers provenant de la finance que payeront les nouveaux.

Un Edit, de même date & enregistré le même jour, éteint & supprime au Baillage de *Bar-sur-Seine* quatre offices de Conseillers honoraires, celui de Procureur du Roi & celui de Greffier, créés par un Edit du mois de Novembre 1720, pour exercer la juridiction sur le fait des Aides & Tailles dans le Comté de *Bar-sur-Seine*.

Un Edit du Roi, enregistré le 2. Juillet, supprime le Siège général de l'Amirauté de *Paris*, & ordonne que les appels qui y étoient portés ci-devant, seront portés à l'avenir au Parlement de *Paris*, ou aux Conseils Supérieurs nouvellement établis.

Un Edit de même date & enregistré le 26. Juin, lequel supprime les Officiers du Siège Présidial

des Princes &c. Sept. 1771. 185

Présidial de *Mâcon*, & en nomme d'autres en leur place.

Un Edit enregistré le 2. Juillet porte réunion de la Sénéchaussée de *Villefranche* à celle de *Lyon*, & ordonne le remboursement des charges de la Sénéchaussée de *Villefranche*.

Des Lettres-Patentes du 16. Juin, & enregistrées le 26. du même mois, portent attribution à la Grand'Chambre du Parlement de *Paris*, des affaires qui étoient pendantes au Grand-Conseil, en vertu des attributions, évocations & renvois faits avant la suppression dudit Grand Conseil.

Par d'autres Lettres-Patentes du 28. Juin, enregistrées le premier Juillet, Sa Maj. nomme le Sieur Desforges pour être chargé de toutes les minutes, registres, sacs, papiers & renseignement des deux Chambres des Requêtes & Parquet d'icelles.

Le 17. Juillet le nouveau Parlement, toutes les Chambres assemblées, enrégistra une Déclaration du Roi du 30. du mois dernier, qui défend de saisir la solde & les pensions de retraite des Officiers, Cavaliers, Soldats & Pensionnaires des Compagnies d'Ordonnance de la Ville de *Paris*, & des Ports & Remparts.

Outre tous ces Edits & les autres déjà enrégistrés par le Parlement de *Paris*, il a encore dix ou douze Edits Burfaux à examiner, dont la plupart lui ont été déjà présentés. Il s'agit d'impôts sur le Papier, l'Amidon, d'une prorogation du second vingtième en exigeant une nouvelle Déclaration de biens, d'une augmentation de droits sur le vin & le bois en faveur des Hôpitaux &c.

Le 22. on fit au même Parlement, les Cham-
bres

lées assemblées, une lecture de secondes remontrances au sujet de l'Edit rendu contre les ennoblis, dont nous venons ci dessus de faire mention. Elles ont depuis été présentées au Roi à Compiègne où est la Cour, par une Députation; mais rien n'y a été changé. La réponse que le Roi y a faite le 24. porte en substance " que
 " l'état de ses affaires l'obligeoit d'avoir recours
 " à des moyens fâcheux, mais nécessaires, tel
 " que celui de l'impôt sur les Rentes, qu'il
 " n'avoit pas voulu faire enregistrer à son Par-
 " lement, parce qu'il regardoit comme mo-
 " mentané ce qu'il avoit statué à ce sujet, &
 " que les Rentes seroient rétablies en leur entier
 " dès que les circonstances le lui permettroient:
 " Qu'à l'égard de l'Edit sur les nouveaux No-
 " bles, il adoptoit volontiers les modifications
 " que son Parlement proposoit, & qu'au surplus
 " il l'informoit qu'il venoit de faire des dimi-
 " nutions considérables dans les Départemens
 " de ses Ministres. "

Le 26. Mr. le premier Président fit récit aux Chambres assemblées de cette réponse du Roi, & en conséquence il fut procédé à l'enregistrement pur & simple de l'Edit.

Dans ces Départemens de Ministres que touche la réponse du Roi, d'après des Comités tenus par les Ministres chez Mr. le Prince de Soubise, outre plusieurs retranchemens déjà faits, il a encore été retranché douze millions dans le Département de la Guerre & huit millions dans celui de la Marine: moyennant quoi il ne reste plus que vingt-cinq millions pour l'un & cinquante quatre pour l'autre. Il n'y a encore rien de statué sur les affaires étrangères de la Maison du Roi.

Le

Le Roi a conféré au Comte de Maillebois la place de Commandant en *Guyenne* ; mais avant que de l'accepter , ce Seigneur s'est muni du consentement des Maréchaux de France , afin de prévenir un desagrément semblable à celui qu'il a essuyé de leur part au commencement de l'année dernière. Nous en avons parlé.

Le Prince Xavier de Saxe, frere de feuè Madame la Dauphine , & qui a voyagé sous le nom de Comte de Lusace en Italie, est de retour à *Paris* depuis le 13. du mois de Juillet. Ce Prince paroît déterminé à faire son séjour en France , & l'on est d'autant plus porté à le croire, qu'il a fait d'assez grandes acquisitions dans ce Royaume.

Mr. le Duc d'Aiguillon vient de faire accorder à Messieurs de la Chalotais le payement des arrérages de leurs appointemens de Procureurs-Généraux au Patlement de *Bretagne* , avec l'assurance de les recevoir à l'avenir à titre de pension. C'est ainsi que ce Ministre employe depuis quelque-tems le crédit de son poste à faire du bien à ceux qui ont cherché à lui nuire dans la Province de *Bretagne*. Le Parlement de cette Province a rendu le 27. Juillet dernier un Arrêt qui ordonne que deux Imprimés ayant pour titre, l'un, *Observations sur l'Imprimé intitulé, Réponse des Etats de Bretagne* : l'autre, *Procédures faites en Bretagne &c. devant la Cour des Pairs en 1770, avec des observations*, seront lacerés & brulés par la main du Bourreau.

Dans les Lettres reçues de *Marseilles*, & qui portent diverses particularités de quelques Vaisseaux en des rencontres faites pendant leurs navigations dans les mers du *Levant* & autres, on trouve que pendant le cours du seul mois de

de Juin, il est entré dans le Port de cette Ville, cent-cinquante Vaisseaux de Nation étrangère, tant de guerre que marchands.

Il y a quelques années qu'on a commencé à vouloir assujettir les maisons commerces Suisses, établies en *France*, à l'acquit des mêmes droits que les Nationaux, quoiqu'elles en fussent exemptes depuis l'époque des premiers Traités conclus entre cette Couronne & le Corps Helvétique. Les principaux de ces droits étoient la Capitation & l'Indultrie. Quelques Négocians Suisses de qui on les exigeoit en avoient porté plainte aux Cantons, & leurs Députés s'étoient occupés de cette affaire dans plusieurs Diètes consécutives. A présent le Roi leur a annoncé par une Lettre, la résolution prise de faire payer aux Négocians Suisses, domiciliés en *France*, les droits en question sur le même pied que les Sujets du Royaume, en portant même à un prix très-haut la taxe de l'Indultrie. Les motifs de cette résolution sont que dans l'origine l'exemption de ces droits n'a été accordée qu'aux Militaires Suisses qui servent en *France* & exposent leur vie pour la défense de l'Etat ; & que par conséquent c'est abusivement que les Négocians de la même Nation en ont joui jusqu'à présent.

Bezançon. Le Parlement de cette Ville, qui a voulu imiter celui de *Paris*, a reçu comme lui le coup qui le menaçoit. D'autres pourront bien avoir bientôt le même sort. Mais rapportons ce dont il est ici question. Mr. de Grosbois, premier Président, reçut le 4. Août à cinq heures du matin des ordres du Roi, qui l'exilent à sa Terre de *Grosbois*. Le soir Mr. le Duc de
Randan

Randan (*) arriva à *Bezançon*, précédé de quinze hommes de la Maréchaussée avec Mr. de Bastard, Conseiller d'Etat. Le 5, à quatre heures du matin, tous les Membres du Parlement ont reçu des Lettres de cachet, portant injonction de se rendre au Palais à huit heures pour y entendre les ordres du Roi ; & tous s'y étant rendus, Mr. de Bastard a fait faire lecture d'un Édit portant suppression du Parlement. Quelques-uns des Membres ont demandé à délibérer, on leur a exhibé de nouvelles Lettres de cachet qui leur défendoient de le faire. L'enregistrement fait, les Conseillers ayant encore demandé à délibérer, ils ont reçu une troisième Lettre de cachet portant une pareille défense avec injonction de se rendre chacun chez eux sans voir personne. L'après-midi on leur a apporté de nouvelles Lettres de cachet qui les exilent au nombre de trente-cinq en différents lieux.

Il y en a 20 ou 25 qui ne sont pas exilés, & dont on pense que l'on composera un nouveau Parlement.

Le Pere de Neufville, Jésuite, grand Prédicateur, qui s'étoit retiré à *Bruxelles*, & à qui le Roi a ensuite permis de résider à *Saint-Germain*, vient de lui conférer une pension de trois mille livres sur l'Evêché de *Bexiers*, dont est pourvû l'Abbé de *Nicolai*.

(*) C'a été le Maréchal de Lorges, Commandant pour le Roi dans la *Franche-Comté*, & non le Duc de Randan, comme on l'ajoute, qui arriva à *Bezançon*, &c.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en *ITALIE*, depuis le mois dernier.

R O M E. Ayant rapporté dans notre dernier Journal, page 117, que le Souverain Pontife avoit notifié au Sacré Collège dans le Consistoire qu'il tint le 17. Juin, l'abjuration qu'avoit faite du Nestorianisme le Patriarche Marc-Simon Caldeo, & cinq autres Evêques du même Schisme, nous croyons devoir donner ici, pour une remarque historique, quelques détails concernant le Patriarche rentré dans le giron de l'Eglise Catholique-Romaine. Les voici.

Dès les premiers tems, le Patriarche des Nestoriens ou Chaldéens tenoit un rang distingué parmi les Patriarches de l'Orient : il avoit déjà son Siège à *Babylone*, & résidoit aux environs de *Ninive*, à présent *Mosul*, & sa Jurisdiction embrassoit non seulement la *Mésopotamie*, l'*Assyrie* & la *Perse*, mais elle s'étendoit encore dans les *Indes*, principalement sur la côte de *Mulabar*, où sont établis les Chrétiens dits de Saint Thomas. Sous le Pontificat de Jules III. un grand nombre de Nestoriens s'étant réunis à l'Eglise Universelle, ce Pontife nomma, pour leur Patriarche, un Moine de St. Pacôme, appelé Simon Sulacka, qui fut préconisé dans le Consistoire du 9. Avril 1553. Ce nouveau Patriarche établit son Siège dans la Ville de *Caramit*. aujourd'hui *Diarbekir*.

20 *Diarbekir*, située sur le *Tygre*, & y ordonna
 21 des Archevêques, des Evêques & des Prêtres,
 22 afin que les nouveaux Convertis pussent
 23 jouir de la participation aux Sacremens & au
 24 Service divin, suivant le Rit Romain. Par cet
 25 événement, le Patriarche de *Babylone* se trou-
 26 va divisé en deux Communions, l'une com-
 27 posée de Chaldéens Orthodoxes, sous le
 28 Gouvernement du Patriarche de *Diarbekir*,
 29 & l'autre composée de Chaldéens Hérétiques,
 30 sous la dépendance de leur ancien Patriar-
 31 che, résidant aux environs de *Mosul*. Les suc-
 32 cesseurs du Patriarche *Simon Sulacka* conti-
 33 nuèrent de faire leur séjour à *Diarbekir* jus-
 34 qu'à l'année 1581, que *Simon Denha*, forcé
 35 de céder à la puissance du Patriarche Héréti-
 36 que, se retira dans la Province du *Curdistan*
 37 & s'établit sur les confins de la *Turquie* &
 38 de la *Perse*, où les Patriarches ses successeurs
 39 sont restés paisiblement jusqu'à ce jour. sui-
 40 vant les éclaircissémens qu'on a pû avoir sur
 41 cette matière, les derniers Patriarches sont
 42 demeurés unis au St. Siège jusqu'à l'année
 43 1653, où l'on trouve des Lettres d'obédience
 44 écrites par *Marc-Simon III.* au Souverain
 45 Pontife *Innocent X.* Depuis cette époque,
 46 on ne voit plus aucunes marques de leur
 47 union au Saint Siège; ce qui porte à croire
 48 que ces Patriarches retomberent dans l'héré-
 49 sie. D'ailleurs, *Innocent XI.* mit à la tête
 50 des Evêques, des Prêtres & du Peuple qui
 51 étoient restés dans la Foi, un troisième Pa-
 52 triarche Chaldéen, lequel établit de nouveau
 53 le Siège du Patriarche Catholique à *Diarbe-*
 54 *kir*, où se sont maintenus ses successeurs jus-
 55 qu'au Patriarche actuel *Joseph IV.* On n'a

voir pas eu de nouvelles du Patriarche du *Curdistan* jusqu'à ce jour que Marc-Simon s'est disposé à abjurer le Nestorianisme & à se réunir au Saint Siège Apostolique; ce qu'il a fait connoître par sa Lettre du 10. Avril 1770, où il témoigne à Sa Sainteté le vif désir qu'il a de rentrer dans le sein de la véritable Eglise, faisant, dans les termes les plus clairs, la profession de Foi usitée en pareille circonstance. Le siècle dernier, ce Patriarche avoit sous lui trois Archevêques & vingt Evêques; mais à présent il n'en a plus que sept sous sa dépendance, savoir, son Eglise de *Giuliamerch*, où il réside toujours, celles de *Salamust*, de *Gelui*, de *Gaveo*, de *Berouri*, de *Cosineva* & de *Sciamesdin*. Les Evêques de ces Eglises ont déjà déclaré qu'ils étoient résolus de suivre l'exemple de leur Patriarche. Quant au Peuple qu'il a sous sa direction, on le fait monter à plus de dix mille familles."

Le même secret, dont on a si souvent parlé, continué dans le travail assidu du Pape sur les affaires qui intéressent le St. Siège avec les Puissances de la Maison de Bourbon. Ces Puissances lui sont cependant toutes dévoilées: elles ont pour Sa Sainteté la déférence & le respect que méritent ses qualités éminentes & la haute sagesse qu'Elle fait présider à tout ce qui est du Gouvernement de l'Eglise de Dieu & de l'Etat. En se conciliant ainsi le cœur des Monarques, & en temporisant à l'égard des difficultés qui sont à applanir avec eux, il n'en peut arriver qu'un accommodement d'autant plus ferme & plus stable pour le présent & pour l'avenir, qu'il aura été plus long-tems étudié sur tous les articles de division actuelle & future qui pour-

roient

roient encore se présenter : & c'est aussi là, comme on doit le présumer, sur-quoi véritablement roulent les conférences qu'ont entre-eux fréquemment les Ministres des Cours de *France*, d'*Espagne*, de *Naples* & de *Portugal* avec ceux du Saint Siège, aussi-bien que les audiences qu'ils ont de tems en tems du Souverain Pontife, quelquefois ensemble, quelquefois séparément. Mais ce ne sera vraisemblablement qu'à l'époque de l'accommodement fait & annoncé dans un Consistoire, que seront restitués au Patrimoine de St. Pierre, *Avignon* avec le Comtat *Venaisin*, ainsi que la partie ôtée à la Cour de *Rome* du Territoire de l'Eglise confinant au Royaume de *Naples*. En attendant cet événement & autres qui regardent des Ordres Ecclésiastiques, & surtout la destruction sensible au Saint Pere des Religieux de la Compagnie de Jesus dans les Etats d'où ils sont expulsés, voyons ce qui se présente à rapporter de *Rome* en nouvelles.

Le 28. Juin, veille de la Fête de St. Pierre, le Pape assista avec le Sacré Collège & les différens Ordres de la Prélature Romaine, aux premières Vêpres qui furent chantées solennellement dans la Basilique de ce Prince des Apôtres. Ensuite le Connétable Colonna, Ambassadeur extraordinaire du Roi des Deux Siciles auprès du St. Pere, vint dans le plus grand cortège lui présenter la Haquenée; tribut & hommage du Royaume de *Naples*, que Sa Sainteté reçut à l'entrée de cette Basilique, étant environnée de toute sa Cour. (*) Le soir il y eut illumination dans

(*) Cette cérémonie avoit été interrompue, comme on peut le savoir, à cause du différend qui s'est élevé entre le St. Siège & la Cour de *Naples*. Elle a donc repris son ancienne vigueur. les

les différens quartiers de la Ville : on tira au Château St. Ange le feu d'artifice connu sous le nom de *Girandola*, après lequel le Connétable Colonna fit exécuter, dans la place du Palais Farnese, un autre feu dont la représentation étoit le Temple d'Esculape. Le lendemain le Pape célébra, avec toute la pompe du Pontificat au maître Autel de Saint Pierre, la Grand'Messe à laquelle assistèrent le Sacré Collège & toute la Prélature, ainsi qu'aux Vêpres, qui furent chantées l'après-midi par deux Chœurs de musique des plus nombreux. Le soir il'y eut les mêmes illuminations & les mêmes feux d'artifice que la veille. Celui qu'on tira dans la Place Farnese représentoit le Temple de Bacchus.

C'a été une vraie consolation pour le Pape d'apprendre par son Nonce à *Paris*, que tous les Ecclésiastiques qui, depuis le mois de Décembre de l'an 1756, avoient été condamnés, flétris & bannis par les Parlemens de France pour cause de refus des Sacremens, étoient rappelés dans le Royaume par une Déclaration du Roi Très-Chrétien, & remis dans leurs premières fonctions. Il n'a pas été moins consolant pour le St. Siège & pour les Religieux affligés & opprimés de la Compagnie de Jesus, d'apprendre en même-tems, que le Roi avoit ordonné à l'Evêque de *Toul*, que la célèbre Maison des Missions (*), fondée aux Portes de *Nancy* par le feu Roi Stanislas de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, fût remise à un Corps de ces Religieux

(*) Cette Maison établie pour l'avantage de toute la Lorraine, a été abandonnée, lorsque les Parlemens de France voulurent, par des Arrêts d'assimilation, que la suppression des Jésuites de France s'étendit aussi à ceux de la Lorraine.

Religieux au nombre de dix-huit qui, en habits de Prêtres Séculars, en administrent les revenus & reprendroient l'exercice interrompu de leurs Missions. La rentrée dans *Paris* de nombre de Jésuites avec celle des Prêtres ci devant bannis, n'a pas causé moins de satisfaction à *Rome*, en apprenant que Mr. l'Archevêque de *Paris* vouloit les employer au Ministère Ecclésiastique, même de préférence, comme ci devant. A ces nouvelles de *Paris* qui portent aussi que Mr. Giraud, Nonce du Pape, a eu du Roi une riche Abbaye en *France*, s'en joignent de *Lisbonne* encore d'agréables au St. Siege; elles annoncent que toutes les pensions que les Cardinaux & Prélats touchoient de cette Cour avec la rupture avec celle de *Rome*, leur seront payées à commencer du jour de la réconciliation arrivée.

Le 15. Juillet le Souverain Pontife, accompagné du Sacré Collège, se rendit à l'Église de Sainte Marie *in Campitelli* & y assista aux obsèques du Cardinal Chigi, décédé le 7. du même mois, & qui fut inhumé le même soir. Les emplois vacans par cette mort ont été conférés, savoir, la Préfecture des Rites avec une place dans la Congrégation du St. Office, au Cardinal Marefoschi; & la Protectorie du Collège Clementin a été donnée au Cardinal Berghetti, qui elle revenoit de droit comme héritier de la Famille Aldobrandini, dont étoit issu le pape Clément VIII. Fondateur de cette Noble Maison.

En conséquence de la demande faite au Pape par quelques Seigneurs Anglois, dont on a parlé le mois passé, on a fini à *Rome* deux tables en marbre de grandeur naturelle, représentant

Sa Sainteté ; & on les a déjà fait transporter à Londres.

P A R M E. Une commission de deux Envoyés extraordinaires des Cours de France & d'Espagne à celle de Parme, qui sont le Marquis de Dursfort & Don Pierre de Zevallos, paroît beaucoup intriguer les Politiques, parce qu'une multitude d'arrangemens qu'ils prennent pourra les retenir en cette Ville au moins jusqu'à la fin de cette année, s'il s'y formoit, comme on le croit, une Régence composée de quatre Secrétaires d'Etat qui auroient chacun un Département particulier. Quoiqu'il en soit, nous rapporterons en attendant que la nuit du 21. au 22. Juillet la Marquise de Malespina, Grande Maîtresse de la Cour, reçut une Lettre de la Cour qui lui ordonnoit de se rendre aussi-tôt à sa Terre de Pantero ; qu'il en fut remise une pareille au Marquis Paveri, Gentilhomme de la Chambre, qui l'exile à Caramelo ; que l'Abbé Coppelotti & Don Roschet furent amenés de Colorno dans les nouvelles prisons de Parme ; que le Pere Pacciaudi, Religieux Théatin & Bibliothécaire du Duc-Infant, fut assigné à son Pere Supérieur dans la Maison de Ste. Christine, avec ordre à ce Supérieur d'en rendre compte ; que l'Intendant des Postes fut aussi arrêté, & qu'il fut enjoint au Maître de la Poste de ne donner à aucun des Voitures & chevaux sans permission expresse du Souverain ; & enfin que la Cavalerie a eu ordre de former un Cordon sur les frontières de ce Duché. Tous ces ordres étoient signés de Son Altesse Royale & envoyés au Marquis de Felino pour les faire exécuter. On a donné aussi-tôt avis de ces changemens aux Cours

Cours de France & d'Espagne. On verra donc ce qui s'ensuivra.

MILAN. On attendoit, sur la fin d'Août; le retour de Vienne à Milan du Comte de Firmian, pour y faire la demande solennelle de la Princesse Béatrix d'Este en mariage pour Mgr. l'Archiduc Ferdinand, Gouverneur - Général de la Lombardie - Autrichienne. Cette Princesse passera ensuite à Mantoue où se feront avec beaucoup de solennité les nœces, auxquelles les Cours de Parme & de Toscane doivent assister; puis les deux augustes Epoux reviendront fixer leur séjour à Milan. A l'occasion de ce grand mariage l'Impératrice - Reine a agréé un Don gratuit de cinq cens mille lires Milanois, que la Ville & les Etats ont fait à Mgr. l'Archiduc Ferdinand, & cette auguste Souverain a recommandé que cette somme ne se levât que successivement, afin que son Peuple n'en souffrît point, & qu'elle fût dépensée dans le Pays en l'appliquant à des usages qu'elle indiqueroit.

La Cour de NAPLES ne nous montre qu'une Ordonnance du Roi, par laquelle Sa Majesté voulant remédier aux abus fréquens qui naissoient d'une trop grande liberté dans les mariages, & aux inconvéniens qui résultoient des Réglemens faits antérieurement sur cet objet, fait défense à tous ses Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, de contracter des mariages sans le consentement de leurs pere & mere, à moins qu'ils n'ayent atteint l'âge d'émancipation légale, fixé pour les hommes à trente ans, & pour les filles à vingt-cinq. Elle défend en même-tems aux Curés & autres Ecclésiastiques de prêter en aucune façon leur ministère aux mariages qui leur seront proposés sans cette formalité,

malité, à peine de punition corporelle.

CORSE, Il est à ajouter à ce que nous marquâmes le mois passé de cette Isle, que la Cavalerie Françoisse continuë d'être jour & nuit à la poursuite des mécontents rebelles & bandits, & qu'elle en a sans cesse, ainsi que l'Infanterie, des rencontres fâcheuses à essuyer, sans faire sur eux de ces prises destructives d'une telle engeance d'hommes qui, bravent partout les châtimens, la mort même, & se retirent, après des courses inattendues, dans leurs montagnes autant qu'inaccessibles à des troupes réglées. Ce qu'on croit toujours leur opposer de mieux, & par crainte de les voir tomber en nombre dans les Places, c'est de fortifier ces Places, d'en garantir les avenues par des redoutes & autres ouvrages frayeux : car on a élevé des murailles dans plusieurs Villes, & surtout à la *Bastie* : on y a fait d'ailleurs des provisions pour trois ans, & l'on a renfermé *Ajaccio* avec la Forteresse aussi au moyen d'une grande muraille du côté de la terre. On marche cependant toujours contré ces mutins, malgré la difficulté de gravir sur les montagnes où ils ont leur gîte, & l'on en fait quelquefois dont on ne tarde pas à leur faire expier sur la rouë les brigandages & les meurtres qu'ils commettent. Il est malheureux de se trouver aux prises avec ces forcenés, qui ont déjà fait périr bien des Officiers des troupes du Roi dans des promenades de ceux-ci & ailleurs où ils se croyoient le plus à l'abri d'en être assaillis. Enfin, leurs incursions continuelles obligent même le Comte de Marbeuf, commandant pour le Roi, à se tenir bien sur ses gardes & à prendre des mesures sérieuses pour tâcher de rétablir le calme. L'Isle de *Corse*

se

se ressentira ainsi encore longues années de ce qu'elle souffre ; car malgré toute la vigilance du Gouvernement, il aura de la peine à la délivrer des excès qui s'y commettent.

Ceux qui ont voulu évaluer ce que la conquête de *Corse* coûte à la *France*, prétendent qu'elle a dû y perdre trente mille hommes, & y dépenser dix millions neuf cens soixante-dix mille livres tournois. Au reste, depuis que le célèbre *Pascal Paoli* a quitté la *Corse*, cette Puissance y a fait des fraix chaque année à peu près pour quatre millions de livres, & les revenus n'en sont que d'un million huit cens mille, sans compter la valeur du bois de construction qu'elle en peut tirer pour la Marine.

E S P A G N E.

Selon toute apparence il y a de grandes affaires sur le tapis entre cette Cour & celle de *France*. On en juge par l'arrivée des Couriers à *Madrid* & de leur départ, qui n'ont jamais été aussi fréquens, puisqu'en un seul jour du commencement de Juillet, il en est arrivé quatre de *Versailles*, dont les dépêches furent toutes examinées dès le lendemain, dans un grand Conseil qui resta assemblé du matin jusqu'au soir. On ignore encore le contenu de ces dépêches ; & toutes les conjectures qu'on se permet sur cet objet sont hasardées : cependant on veut les fixer en partie sur les affaires présentes de la Cour de *Parme*. Quoiqu'il en soit, ensuite d'un ordre de la Cour, on recrute à force dans toute l'étendue de la Monarchie pour y former de nouveaux Régimens ; & une Escadre de huit Vaisseaux de ligne & de quatre Frégates, croise
ma in-

maintenant dans la *Méditerranée*, pour y faire respecter le Pavillon du Roi, & protéger le commerce de ses Sujets. Pour le même dessein six Frégates Françaises ont établi leur croisière dans l'*Archipel* : le Roi a fait aussi passer des ordres dans ses possessions en *Amérique*, afin d'y maintenir toujours ses troupes sur le pied où elles se trouvent actuellement.

On attend de jour à autre la nouvelle de la délivrance de la Princesse des Asturies, dont le terme de la grossesse a dû arriver dans les derniers jours du mois d'Août. C'est au Château de l'*Escorial* où tout a été préparé pour les couches de cette Princesse. Les prières publiques n'ont pas discontinué dans tout le Royaume pour obtenir de la Bonté divine que ces couches soient heureuses.

Des présens que le Roi destinoit pour l'Empereur de Maroc & ses Fils, afin d'entretenir l'amitié avec lui, sont arrivés à sa Cour; suivant des Lettres qu'on a reçues de *Larrache* à *Cadix* en date du 18. Juin dernier. Ces Lettres annoncent en même-tems que cet Empereur continuoit de cultiver sérieusement la bonne intelligence avec celle de *Madrid*, & qu'il avoit expédié des ordres exprès à tous les Capitaines d'un grand nombre de Corsaires, qui étoient sur le point de fortir des Ports de ses États, de n'attaquer aucuns Vaisseaux des Espagnols ses Alliés, ni des François, Hollandois, Suedois & Danois ses Amis; mais qu'après avoir examiné leurs Passeports & connoissemens, ils eussent à leur laisser continuer leur route, sans le moindre obstacle. Ces mêmes Lettres de *Larrache* donnent une liste pertinente des Vaisseaux qui composent actuellement la Marine de l'Empereur de Maroc,

Maroc, de leur état & de leur situation dans ses divers Ports. Le total en est de dix-neuf Vaisseaux tous prêts à mettre à la voile & portant 308 canons & 2200 hommes. On en construit, ou plutôt on en acheve encore sept, & par là la Marine de Maroc sera de vingt-six Vaisseaux bien armés & bien équipés.

On apprend d'*Alger*, de *Tunis* & de *Salé* que toutes ces Régences Barbaresques tiennent aussi prêts à mettre en mer nombre de leurs Vaisseaux, dont bonne partie est pour passer au service du Grand Seigneur dans le *Levant*.

Levant. Turquie.

La Flotte Ottomane, aux ordres du Capitain Pacha, se trouvoit dans les quinze premiers jours du mois de Juillet pourvûe de tout le nécessaire pour figurer grandement contre les Russes, dispersés avec la leur dans les Isles de l'*Archipel*: car, selon le calcul qui en paroît, elle est composée de près de quarante Vaisseaux de ligne, Frégates & autres Bâtimens bien montés en équipages, en artillerie & en munitions de guerre & de bouche, les équipages passant le nombre de douze mille hommes. Cette Flotte n'attend ainsi que les momens d'agir, à l'approche des Vaisseaux Russes qui tardent de tous les côtés à se présenter à elle. On nous donne toujours des détails des tours & des détours que font les Russes dans les Isles qu'ils parcourent, mais l'on n'en apprend rien en événemens. En attendant ce qui en paroîtra dans la suite, si la paix ne met fin bientôt à leurs desseins assez traversés dans ces Isles, passons à quelque récit de ce qui est arrivé entre les Russes & les Turcs depuis

depuis ce qui en a été rapporté dans notre dernier Journal.

Par la force maritime actuelle des derniers, qui surprend d'après ce qu'ils ont eu à souffrir, ils comptent bien être en état de se venger de tous leurs échecs dans le cours de cette année. On sçait que dans celui de l'année dernière, les Bâtimens Russes ont pris sur ceux de différentes Nations pour la valeur de trois millions de piastres en effets appartenans aux Turcs & destinés pour *Constantinople*, & qu'il y avoit encore trente de ces prises qui n'étoient pas encore vendues à l'Isle de *Paros*, où le Comte d'Orlow, Généralissime de l'Armée navale des Russes, est arrivé avec son Escadre, sur la fin de Juillet.

De *Constantinople* on apprend que la Porte a fait annoncer la reprise de *Giurgewo* dont les Russes s'étoient emparés, ainsi que nous l'avons marqué en son tems. Cet exploit fait par Mouson-Oglou, qui a balancé la fortune des Russes sur le *Danube* comme dans l'Isle de *Lemnos* en *Morée*, pourra l'élever au Viziriat, poste cependant qu'il a toujours refusé. Mais à présent il devra l'accepter, parce qu'on le croit, dans le Divan, seul capable de tirer de leur létagie les troupes du Grand Seigneur, & que le Grand Vizir actuel a demandé sa démission pour cause de sa santé affoiblie.

Ce qu'on apprend d'ailleurs de *Constantinople*, c'est que la Porte a fait passer en *Crimée* & à *Oczakow* un grand nombre de pièces d'artillerie, & défendre aux Interprètes des Puissances étrangères de s'entretenir avec les Gens de la Loi ou autres Grands, sous prétexte de quelques affaires, leur promettant de leur donner elle-même tous les éclaircissimens qu'ils désireroient avoir.

Tous

Tous les avis du dehors reçus à *Constantinople*, ne contiennent au reste que d'affligeans récits de la peste qui fait de cruels ravages dans *Smirne*, où il n'est plus possible de fixer le nombre de ceux qui en périssent chaque jour. A ces avis se joignent encore de tristes nouvelles pour la Porte, reçues de la *Syrie*. Voici ce qu'elles rapportent : " Aly-Bey y ayant publié un Manifeste dans lequel il prend les titres de Sou-
" dan d'Égypte, de Successeur des Pharaons & de
" Libérateur de la Terre promise, ainsi que de
" la Mecque, a fait annoncer à son Armée contre les Pachas de Damas, de Tripoli, d'Alep,
" de Kellis & le Seraskier d'Urfis, qui avoient
" rassemblé leurs troupes pour s'opposer à ses
" desseins; qu'il les avoit totalement battus le
" premier du mois de Juin, & que six jours
" après il étoit entré vainqueur dans Damas,
" dont les habitans ont refusé l'entrée aux
" fuyards, qui se sont répandus dans les cam-
" pagnes en y commettant des excès inouis.
" Avant qu'Aly-Bey entrât dans Damas il y a
" eu une violente sédition qui a coûté la vie à
" plus de 5000 personnes; les maisons y ont
" été pillées & les Mosquées bien profanées :
" On a trouvé dans une de ces dernières des
" trésors immenses que le Pacha y avoit rassem-
" blés. Ce Pacha, quoique blessé, a eu cepen-
" dant le bonheur de se sauver avec six person-
" nes de sa suite. Celui d'Alep est heureusement
" revenu dans sa résidence, mais l'on craint
" qu'elle ne tombe aussi bientôt au pouvoir
" d'Aly-Bey, dont l'Armée est forte de 60000
" hommes & suffisamment pourvûë d'artillerie
" & de munitions de guerre. L'on espère cepen-
" dant que ses progrès ne seront pas des plus
" rapides,

20 rapides, car la peste s'est manifestée dans son
 20 Armée, ainsi que dans Diarkebir. Cependant
 20 la grande caravane de la Mecque ayant été
 20 dépouillée par les Arabes, on peut supposer
 20 que ç'a été par ordre du prétendu Soudan
 20 qui s'acquiert de plus en plus la bienveillance
 20 des Peuples qu'il a subjugués, & qui fait
 20 battre partout monoye en son nom.

L'un des événemens qu'on a à annoncer des
 Armées qui se combattent, tombe d'abord sur
 la reprise de *Giurgeswo*, faite sur les Russes par
 les Turcs & les Tartares. En voici le récit & les
 circonstances, dont la confirmation a été bien
 constatée.

Le Sultan Maksut-Guerey ayant quitté son
 Camp placé à Ruffik le premier Juin, s'est mis
 en marche en cotoyant le Danube vers Zifto, où
 il le passa le 4. Juin dans le dessein d'attaquer les
 Russes, qui avoient formé un Camp assez confi-
 dérable pres de Coulé. Le Général Repnin par-
 tit presqu'en même-tems de *Giurgeswo* pour les
 renforcer contre le même Sultan; ne laissant dans
 le Château de *Giurgeswo* qu'environ mille hom-
 mes tant d'Infanterie que de Cavalerie & tout le
 bagage. Les Turcs étoient accoutumés à passer
 quelquefois du Camp situé vis-à-vis de *Giurgeswo*
 dans les Isles voisines, sans être jamais inquié-
 tés. Ce ne fut que le 5. vers midi qu'un Turc
 ayant trouvé un Cosaque, ils prirent querelle &
 en vinrent bientôt aux mains : il arriva du se-
 cours à tous les deux; mais en plus grand nom-
 bre au Turc. Ce qu'il y avoit de Cavalerie Russe
 ne pouvant y résister, on fit marcher du Château
 un détachement d'Infanterie avec du canon, &
 un escadron de Cavalerie; mais encore repous-
 sés, ils se retirèrent sur le pont qui conduit de
 l'Isle

l'Isle à ce Château, poursuivis avec tant de vivacité qu'ils n'eurent pas le tems de lever le pont, & que les Turcs entrèrent jusques dans les retranchemens, où ils trouverent le bagage, la caisse & les équipages du Prince Reprin : forcés cependant par le feu de la Forteresse ils se retirerent chargés de ce butin. Le Seraskier passa le même jour le Danube, & envoya demander à Sultan Guerey un prompt renfort pour servir à l'attaque de Giurgewo. L'Armée Turque continua en attendant de passer ce Fleuve, ce qui porta le nombre des Musulmans à plus de dix mille hommes. On avoit commencé l'attaque de la Forteresse le 6, mais sans aucun effet, parce qu'on n'avoit ni gros canon ni Canoniers. Les Confédérés offrirent de se joindre au Seraskier, qui leur demanda des Canoniers, & qu'ils lui donnerent. Le 7. le Sultan Guerey joignit l'Armée, les canons furent amenés de Nicopoli, & l'attaque en forme commença le 8. Un des Canoniers Polonois coupa une des chaines du Pont-levis; mais il n'eut pas le tems de couper l'autre, ayant été blessé à la main : un de ses camarades y réussit le lendemain; l'entrée fut par ce moyen ouverte aux Turcs, & les Russes n'ayant pû rompre le pont, & desespérant de recevoir du secours, capitulerent le 9. après-midi. Cette attaque a couté deux cens hommes aux Russes, & moins aux Turcs; il n'y a point eu de Polonois tués. Le Sultan Guerey & le Seraskier se sont beaucoup exposés pour encourager les troupes. Le Prince Czerwertynski, qui étoit parmi les Confédérés, a été blessé au bras. Les articles de la Capitulation ont été les mêmes que ceux accordés par les Russes à la prise de ce même lieu. Pendant le Prince

de Repnin venoit au secours après avoir perdu près de Coulé environ 5000 hommes : il donna signal de son approche , & là-dessus la Cavalerie Turque tomba avec tant d'impétuosité, sur la sienne, qu'une grande partie en fut défaite, & le reste dispersé. L'Infanterie se défendit jusqu'à la nuit & dirigea ensuite sa marche vers Bukarest. Tout ce Corps, sous les ordres du Prince de Repnin, étoit à peine de 4000 hommes. Dans le tems du signal de l'approche de ce Général, on a fait mettre bas les armes à la Garnison, qui avoit capitulé ; mais celui-ci repoussé, les armes lui ont été rendues & le convoi accordé selon les articles de la Capitulation. Les Russes ont fait des tentatives répétées sur Tulcia, se servant de Saïques pour passer le Danube : mais ils ont été mieux reçus qu'auparavant. Ils y ont perdu près de 3000 hommes & nombre de Saïques, & non-seulement ils ont été repoussés de Tulcia, mais chassés même de l'Isle voisine, par la possession de laquelle ils avoient coupé aux Turcs toute communication du Danube à la Mer-Noire. La rive gauche se trouva alors couverte de troupes Ottomanes, & le nombre des Russes dans toute la Valachie ne passe pas six mille hommes.

Les Russes, à qui la prise de *Giurgewo* étoit fort sensible, ont eu à leur tour l'avantage de se rendre maîtres des lignes de *Précop* & de soumettre cette Forteresse à leur pouvoir. Nous en avons déjà fait mention dans notre dernier Journal, page 132. Ce fut le 25. Juin que le Prince Dolgorucki, commandant la seconde Armée des Russes, força les lignes qui couvrent la Presqu'Isle. La Garnison de *Précop* demanda d'abord à capituler, mais le Général lui fit répondre

répondre qu'elle n'avoit d'autre capitulation à attendre que de se rendre prisonniere de guerre. Cependant les choses ont changé; cette Garnison, consistant en 90 Officiers & 781 Soldats Turcs, a obtenu une libre retraite, à condition de ne plus servir contre les Russes pendant toute cette guerre, & qu'elle seroit transportée à *Wernna*. Les Russes ont trouvé dans la Place 74 canons de fonte, 59 de fer & dix mortiers; ils n'ont eu que 25 morts, 135 blessés & quelques-uns d'égarés, suivant leur relation, laquelle fait monter la perte des Turcs & des Tartares à plus de mille hommes tant tués que blessés dans les lignes & dans *Précop*. Enfin, selon leur rapport, le Kan des Tartares s'est trouvé en personne à la tête de 7000 Turcs & de 50000 Tartares pour défendre les lignes. Après cette conquête le Prince Dolgorucki fit avancer le Général-Major Tservalot par *Genitzi*, le long de la Mer morte vers la Ville d'*Arabat*, avec ordre de s'en emparer. Les Turcs qui s'y trouvoient, n'ayant pas voulu se rendre, la Ville fut attaquée, prise d'assaut, & la Garnison, qui étoit d'environ 800 hommes, fut en partie sabrée & en partie faite prisonniere. Pendant que ceci se passoit, le Prince Dolgorucki s'avança avec le gros de son Armée jusqu'au-delà de *Karnbasur*, entre *Koslof* & *Arabat*, pour y attendre la dernière résolution des Tartares, qui lui ont ensuite envoyé une Députation pour se soumettre; mais leurs propositions n'ayant pas été acceptables, le Prince Russe leur a accordé cinq jours de délai, pendant lequel il les a assurés de ne rien entreprendre contre-eux, pourvu qu'ils se soumissent aux mêmes conditions que les autres Tartares déjà soumis, ou qu'ils lui remissent

toutes leurs Villes fortes; ce qu'on étoit maintenant arrivé, l'Armée du Prince Dolgorucki se trouvant en bon état & résoluë d'achever ses exploits par la prise de toute la *Crimée*.

Mais la malheureuse affaire de *Giurgenwo* pour les Russes, leur tenant toujours à cœur, ils n'ont pû s'en venger d'abord que par des courses faites par une partie de la grande Armée aux ordres du Comte de Romanzow; & c'est toujours le Général Weisman qui fait ces courses. Ayant passé pour une troisième fois le *Danube*, il a attaqué le 10. Juin sous *Tulosa* un Corps de 8000 Turcs, qu'il a chassés de leurs retranchemens, en a tué plusieurs & fait quelques prisonniers. Il a pris dans ce coup de main 14 canons & 3 Etendarts. En retournant à *Ismaïl*, où étoit toujours partie de l'Armée Russe, il a brûlé quelques batteaux des Turcs, & en a amené quelques autres. Mais si des avis récents venus de *Varsovie* & donnés par les Russes sont véritables, ils ont repris *Giurgenwo* sur les Turcs, sous la conduite du Général Bawt, & un grand nombre de ces derniers ont été faits prisonniers & conduits à *Choczim*. Nous attendrons la confirmation de cette nouvelle pour y ajouter foi, & d'une autre qui seroit que le Comte de Romanzow a donné ordre de jeter les ponts sur le *Danube* pour le passage de son Armée, en vûe de présenter bataille à celle du Grand Vizir.

Comme ces deux grandes Armées sont restées si long-tems sans se mouvoir des deux côtés du *Danube*, il y a toujours apparence que ç'a été à cause des négociations de paix, qu'on fait n'être pas rompues, mais qui ne vont que bien lentement, les Parties intéressées & les Puissances Médiatrices étant trop éloignées les

des Princes &c. Sept. 1771. 209

unes des autres, pour que l'on puisse présumer que les préliminaires même en soient arrêtés avant la fin de cette campagne, qui ne discontinuera vraisemblablement que bien avant dans l'arrière saison.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & au NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Que la tranquillité se rétablisse de si tôt dans ce malheureux Royaume, rien ne l'annonce jusqu'à présent, quoique des Lettres de *Varsovie* l'ayent porté. Les troubles qui y continuent manifestent toujours le contraire, étant toujours & partout les mêmes. Nulle proposition d'accommodement ne s'accepte par les Confédérés : obstinés dans le parti qu'ils ont pris, ils éludent toutes les voyes de réünion avec celui que l'Impératrice de Russie voudroit leur faire adopter. Rien d'ailleurs ne les fait chanceler; leurs escarmouches, leurs combats & souvent leurs échecs dans les rencontres qu'ils ont avec les troupes de cette Souveraine, ne font que les animer de plus en plus à se soutenir. En nombre sans cesse s'augmentant, & ne manquant ni d'argent, ni d'artillerie, ni de munitions, on ne peut enfin qu'ouvrir les yeux sur une telle fermeté & que la regarder comme appuyée au dehors par quelque Puissance, qui désapprouve le séjour continué des troupes étrangères dans leur Pays, & où elles veulent donner la Loi en faisant plier, par

des menaces & la force des armes, leurs cœurs aux prétentions qu'on en exige. Quoique contents de leurs Maréchaux, actifs & entendus dans l'art de les discipliner & de les encourager, les Confédérés doivent cependant avoir demandé à la France un Officier Général pour les mieux commander encore ; & , si l'on dit juste , il en est un déjà désigné qui pourroit bien leur être envoyé dans peu.

En attendant, disons que le Maréchal de Pulawski, redoutable aux Russes comme à ceux qui s'y sont liés, a fait remettre à tous les Corps des Confédérés, une Lettre en date du 18. Juin, par laquelle il leur donnoit ordre de se joindre à lui pour agir de concert avec leurs forces, & qu'on a vû bientôt l'effet de cette jonction faite. Quelquefois battus, plus souvent victorieux des Russes, on remarque que ceux-ci n'agissent plus guères que défensivement. Entre nombre de coups de main faits par Mr. de Pulawski, en voici un arrivé dans le tems même de sa Lettre écrite, & ainsi détaillé.

11 " Mr. de Branicki, Grand Veneur de la Couronne, détaché de *Varsovie* vers les Confédérés, vint le 17. de Juin sur *Czenstocow* avec le Régiment des Gardes de Lithuanie, Cavalerie, trois Pulks d'Ulans & quelque Infanterie Russe. Il s'approcha faisant mine de vouloir attaquer un Couvent; mais quelques volées de canon mirent en désordre ses troupes, & Mr. Pulawski parti en même-tems avec 150 Cavaliers, acheva de décider leur retraite; il leur tua quelques hommes & prit quatre Ulans. Le lendemain Mr. Branicki proposa une entrevûe à Mr. Pulawski, & tenta de le gagner par des promesses, & en-

11 suite

1 suite par des menaces. Pulawski après quel-
2 ques débats répondit « que si ces propo-
3 sitions tendoient à la pacification générale il
4 ne pouvoit pas y répondre sans la participa-
5 tion de la Généralité, dont il dépendoit ab-
6 solument & comme Maréchal particulier, &
7 comme Commandant d'une partie des Trou-
8 pes; que si on n'en vouloit qu'à lui person-
9 nellement, il déclaroit que loin d'y entendre,
10 il ne mettroit jamais bas les armes. La con-
11 férence finie de cette façon, Pulawski fit d'a-
12 bord une sortie, prit vingt Ulans, en tua
13 quelques uns, & le lendemain il en vint enco-
14 re 50 se rendre à lui. Après cette expédition
15 manquée de Mr. Branicki, il alla s'essayer contre
16 Mr. de Zarembo, Régimentaire de la Grande-
17 Pologne, campé à *Dzialoszyn*, d'où après
18 une conférence semblable à la première, à
19 laquelle Mr. Zarembo a fait assister ses princi-
20 paux Officiers, il décampa le même soir du
21 22. Juin, & marcha sur *Widawa*, laissant une
22 arrière-garde de 200 Cavaliers aux ordres de
23 Mr. Gronzicki, Officier du Palatinat de Sic-
24 radie, à *Wienzowa-Wala*. Mr. de Branicki
25 croyant surprendre les Confédérés, marcha la
26 même nuit sur *Dzialoszyn*, & ne les y trou-
27 vant pas, il les suivit à la piste. Il atteignit
28 & attaqua *Grodzicki* à *Wienzowa-Wola*, &
29 après un rude combat le contraignit d'aban-
30 donner le Village; celui ci après avoir rallié
31 les siens dans un bois voisin, revint à la char-
32 ge à la pointe du jour, & rechassa les Ulans
33 du Village; mais à l'arrivée de toutes les trou-
34 pes de Branicki, il y perdit la vie lui-même,
35 & sa troupe mal-traitée fut obligée de se
36 retirer en desordre vers *Widawa*, d'où Mr.
37 Zarembo,

20 Zarenba, averti de l'attaque, marchoit au se-
 20 cours des siens, ayant envoyé Mr. Mazowiec-
 20 ki, Maréchal de Dobrzyn, pour tourner l'en-
 20 nemi & l'attaquer en flanc. Cette manœuvre
 20 réussit si bien, que toute la troupe de Branicki
 20 fut culbutée, prise, ou dissipée. On en a pris
 20 30 Officiers & Volontaires, au nombre des-
 20 quels sont les Colonels Korycki & Skiermunt,
 20 55 Soldats & plus de 200 chevaux. Le jeune
 20 Prince de Radziwil, Colonel des Gardes de Li-
 20 thuanie, pris par un Soldat, s'est rançonné.
 20 Mr. Branicki a eu deux chevaux tués sous lui,
 20 & a été blessé ; il s'est retiré à Piétrkow à 7
 20 miles de Wilda. Après cette action, comme
 20 les Russes marchaient de tous côtés sur Za-
 20 remba, il les a évités. "

Peu de jours après cet opiniâtre choc, le Co-
 lonel Schultz, des Confédérés, a surpris la Ville
 de *Rowno*. Il s'y est arrêté six jours, pendant
 lesquels les habitans ont dû lui payer mille flo-
 rins de contribution, comme réputés par eux
 ennemis de la Patrie à l'instigation des Russes,
 & de lui fournir en outre une très-grande quan-
 tité de bétail, de provisions & de fourrages.
 Ensuite il s'est retiré dans les Bois. Les Russes
 se sont mis d'abord à ses trousses, en faisant
 sortir une partie de leurs troupes de la Ville de
Polonne, mais il a échappé à leur vigilance, &
 il est entré en *Lithuanie*.

On voit donc, comme nous l'avons fait re-
 marquer, que les affaires s'embroïillent de plus
 en plus dans le Royaume. Les Magnats n'ont
 point paru à *Varsovie* sur des invitations amia-
 bles que Mr. de Saldein, Ambassadeur de Russie,
 leur avoit faites pour les y attirer. Une Lettre
 gracieuse qu'il avoit écrite au Comte d'Oginski,
 Grand

des Princes &c. Sept. 1771. 213

Grand Général de *Lithuanie*, pour l'engager à séparer le Corps qu'il tenoit assëmlé dans ce Grand Duché, n'a pas eü plus de succès. Mr. d'Oginski lui a répondu avec toute la force que donne l'esprit républicain; & à cette réponse, Mr. de Saldern lui a fait celle que voici, datée de *Varsovie* le 21. Juin.

Du moment que j'ai reçu votre Lettre, datée de Grodno du 22. de ce mois, j'ai resolu de ne plus employer la raison avec celui qui n'en a pas. Je rougis d'être & de me nommer plus long-temps l'ami d'un homme qui n'en connoit pas le prix & qui se jöie légèrement d'une chose aussi sacrée que l'amitié. C'en est fait, renoncez y a jamais. L'Ambassadeur vous réitère les ordres de sa Souveraine, que vous veniez incessamment à Varsovie si vous voulez jamais être digne de sa protection. Si vous voulez les mépriser vous en sentirez les effets sans que j'aye besoin de vous menacer &c.

Le Comte d'Oginski, soutenant sa dignité de Grand-Maréchal de *Lithuanie*, & ne croyant pas devoir déférer à des ordres qu'il regarde comme venant d'un Ministre étranger, a pris le parti de dispaöître pour éviter le sort des Evêques & des Grands enlevés par les Russes dans le commencement des troubles, transportés par la force militaire hors de leur Pays, & qui demeurent jusqu'à présent en détention sous le pouvoir arbitraire de la Russie. Mais il a laissé à la tête de ses troupes un Régimentaire expérimenté qui le représente en *Lithuanie*.

Mr. de Saldern ne doit pas être beaucoup plus satisfait de la conduite du Prince-Primat que du Comte Oginski, quoiqu'il en ait obtenu un reversal, par lequel ce Prélat s'engage à n'en-

trer dans aucune faction contre la *Russie*. Aussi le tient-il enfermé & gardé à vûe par un Piquet sur la Terre de *Wawresow* ou il s'est retiré. On prétend que le traitement qu'on fait au Prince-Primat vient surtout d'une Déclaration qu'on lui attribue & par laquelle il auroit avancé " que
 „ la Pologne ne jouïroit jamais de la paix tant
 „ qu'elle auroit un Roi de sa Nation ; qu'on
 „ étoit accoutumé aux Princes de la Maison de
 „ Saxe ; que le Prince de Saxe-Teschén devoit
 „ être appelé au Trône , &c. " Quoiqu'il en soit, les Universaux de la Confédération générale semblent tendre à ce but. Dans le dernier qu'elle a publié, elle invite la Noblesse à se rassembler sous les Drapeaux de ses Maréchaux pour s'occuper des affaires de l'Etat. Elle fonde cette invitation pressante sur l'interrègne qu'elle a annoncé, pendant qu'elle parle d'une nouvelle Election, & elle profite de ces momens pour mettre en exécution le plan qu'elle s'est proposé en empêchant tous ceux qui depuis quelques-tems ont été pourvus de Starosties par le Roi d'en prendre possession. Elle a de plus fait publier des observations en François sur la Déclaration de la *Russie* du 14. Mai de cette année, insérée dans notre dernier Journal, page 136 & suivantes.

Mais des Polonois plus paisibles font entendre leur voix en faveur de leur Souverain ; Mr. Sefliowski, Waiwode de Smolensko, se distingue parmi ces derniers. Il a tracé dans un nouveau Manifeste le tableau véritable & funeste des malheurs du Royaume ; il ne dissimule point qu'il y a des torts de part & d'autre ; il a même le courage de les reveler. Il fait voir à la Nation qu'elle est la dupe de son enthousiasme, qu'il

Ja conduira à sa ruine totale ; & cette remarque est peut-être plus près d'être une prédiction qu'il ne croit lui-même. Il invite les Polonois à ne pas se laisser éblouir par les grands mots de Religion & de Patriotisme. Il avoie que l'élection du Roi ne s'est pas faite avec les mêmes formalités que les précédentes. " Vous avez eu un Roi , leur dit-il, vous ne l'avez pas élu tout-à fait de votre gré ; mais enfin vous l'avez élu, vous l'avez proclamé, vous lui avez prêté le serment de fidélité : Quelle étoit votre intention de le violer ? Ce soupçon seul vous couvriroit de confusion ; c'étoit donc pour le reconnoître. Vous dites que la Pologne sera malheureuse tant que régnera un de vos égaux, & qu'il n'est pas juste que toute une Nation périsse pour un seul homme : il n'est pas question de la perte d'un Peuple ; il s'agit de vos engagements ; qu'ils soient forcés ou volontaires , il faut les remplir , & vous réserver d'être plus prudens au premier interrègne. Ne vous avilissez point alors comme vous l'avez fait au dernier ; le véritable courage n'attend pas, pour repousser la violence, qu'elle ait déjà produit son effet ; c'est au moment qu'elle se déclare que vous devez prendre les armes : vous avez eu la foiblesse de plier ; il n'est plus digne de vous de revenir sur vos pas. Est-il quelqu'un parmi vous qui soit inaccessible à l'ambition ? N'aurez-vous pas tous accepté avec empressement le Trône qu'occupe *Poniatowski*, si on vous l'eût offert ? qui de vous l'eût rempli comme lui ? "

C'est-là où en demeurent les affaires embrouillées de la Pologne, divisée dans elle-même.

même. Quant au Cordon de troupes Autrichiennes qui y est, on n'en entend nulle plainte des Sujets ; ce qui n'est pas de même de celui des Prussiens. Les habitans du district appelé le *Grand & le Petit-Werder*, de l'Oeconomat de *Mariembourg*, ont fait des représentations inutiles pour obtenir qu'on les dispensât de payer les vingt florins de Prusse au Cordon de cette Couronne pour chaque arpent de terre qu'ils possèdent, & dont nous avons fait mention le mois passé. L'unique réponse qu'ils ont reçüe, & à laquelle il n'y a rien à répliquer, c'est que comme on veille à leur sûreté, il étoit juste qu'ils contribuassent aux dépenses que ce soin demandoit. D'ailleurs le même Cordon Prussien a exigé & en partie levé pour la troisième fois une contribution du Territoire de *Dantzic* ; ce qui réduit beaucoup de Paysans à la misère. De plus, il a été signifié de la part du Roi de Prusse au Magistrat de *Thorn* d'ordonner aux Bourgeois qu'ils fassent transporter à *Koenigsberg* les grains qu'ils envoient à *Dantzic* ; mais n'ayant pas voulu se conformer à cette réquisition, de fortes menaces lui ont été faites ; ce qui jette les habitans de *Thorn* dans de grandes inquiétudes.

La peste fait encore des ravages qui allarme la Pologne dans ses autres malheurs. Pour arrêter les progrès qu'elle fait à *Bender*, d'où elle s'est communiquée à l'Ukraine-Polonoise, & en partie à un Village de la Seigneurie de *Human* appartenant au Comte de *Potocki*, on a pris le parti de transporter tous les malades dans les Bois & de bruler ensuite tout le Village.

R U S S I E.

Cet Empire ne présente à la curiosité du Public que des relations de ce qui se passe entre ses Armées sur le *Danube* & ses Flottes dans le *Levant* ; & comme elles ne sont remplies, à l'ordinaire, que de victoires & de triomphes sur les Turcs & les Tartares, on lit publiquement, même dans les Eglises après les Services divins, ce qu'elles contiennent, d'après des Lettres que ses Généraux & Commandans font sans cesse passer à la Cour en de grands détails, toujours pris pour bien réels, & dont les derniers assurent la reprise de *Giurgewo*, & qu'il s'en faut peu que toute la *Crimée* en général ne soit à présent soumise aux armes de l'Impératrice : car des exploits du Prince Dolgorucki, qui commande la seconde Armée Russe, il n'auroit plus, selon ces relations, qu'à prendre la Forteresse de *Baluclaws*, qui en est la plus forte Place, pour être maître de toute la *Presqu'Isle*. L'Impératrice a voulu récompenser le courage & le mérite de ce Prince, en lui envoyant la Croix de l'Ordre militaire de la première classe, & un présent de 60000 roubles avec une magnifique tabatière ornée de son portrait. A chacune des nouvelles reçues en nouvelles conquêtes le *Te Deum* est chanté, des feux de joye, des illuminations, des bals, de grands repas à *Petersbourg* en font les suites. Mais rien n'y fait éclat de ce qui se passe en Pologne, d'où au contraire on apprend avec douleur que les troupes de Sa Maj. Czarienne diminuent à force par les échecs multipliés qu'elles souffrent des troupes confédérées, dont la Cour

aura

aura toute difficulté à les voir se rendre aux résolutions prises contre-elles.

Quant aux troupes Russes envoyées sur les frontières de *Suede* du côté de la *Finlande*, & dont on a parlé le mois dernier, elles n'ont nul ordre qui paroisse au-delà de la marche qui leur a été ordonnée. Les affaires de *Suede* si elles vont suivant ce qu'on pense devoir attendre de la Diette de ce Royaume, on croit qu'elles reviendront dans l'intérieur de la *Russie*, & que le cas contraire arrivant, on les tiendra postées en *Finlande* pour donner la force à ces affaires, telle qu'on veut se la promettre.

S U E D E.

Le Roi a notifié à l'Impératrice de Russie son avènement au Trône, par une Lettre qui ne nous est point parvenue, mais dont le contenu doit être assez remarquable, à cause des circonstances dont nous venons de parler. Cette Lettre est écrite de la propre main de Sa Majesté : on l'admire comme un chef-d'œuvre. On en fait un grand éloge. Le Baron de Mœrner, Colonel, a été chargé de la remettre à cette Souveraine, accompagné dans son voyage à *Petersbourg* du Major Feltziema.

Nous avons rapporté dans le dernier Journal le beau Discours que Sa Maj. a prononcé à l'ouverture de la Diette, qui tient actuellement ses séances à *Stockholm*. Celui que le Baron de Leyenhufwud, de l'Ordre Equestre & Maréchal de cette Diette, a adressé au Roi en cette occasion, mérite aussi de trouver ici une place. Le voici, de préférence aux Discours des Orateurs des trois autres Ordres, également adressé au Roi.

Tres-

Très-Puissant & très gracieux Souverain.

L'Ordre Equestre & la Noblesse viennent s'acquiescer envers Votre Majesté de leurs très-humbles remerciemens, tant au sujet de sa gracieuse convocation d'une Diète générale, que par rapport à la faveur singulière & clémence qu'Elle daigne en ce jour faire réjaillir du Trône sur tous ses fidèles Sujets. Un Roi de Suede a parlé au Peuple Suédois dans des termes qui sont autant de trésors, & qu'en tout tems nous & nos descendans conserverons dans nos cœurs avec la plus profonde vénération. Jamais l'Ordre Equestre & la Noblesse n'approcherent du Trône dans une occasion plus solennelle que celle-ci, où le Peuple Suédois, assemblé en Diète, entoure, SIRE, votre précieuse Personne pour l'affermir dans le Gouvernement. Il faudroit être absolument insensible à toutes les suites que la vicissitude du tems cause au Royaume & à nos Successeurs, si avec la plus exacte attention la Nation n'envisageoit les affaires que l'on remet au jugement de l'Assemblée. Quelque entière que soit la résignation avec laquelle nous nous soumettons à la volonté du Tout-Puissant ; néanmoins nous éprouvons avec une grande amertume de cœur le changement arrivé depuis peu à l'égard d'un Souverain. A peine les habitans du Royaume avoient sujet de se réjoûir des fruits des arrangemens de la dernière Diète, lesquels commençoient à se faire sentir dans le pays ; à peine l'administration alloit son train ; à peine, dis-je, le calme mutuel étoit rétabli, que l'on vit s'élever de sombres nuages, le Royaume frappé d'un coup accablant d'infortune, un Roi, révérend & chéri, un Roi qui portoit le Sceptre avec autant d'équité que de clémence, enlevé à

nous

nois en un moment par la mort lorsque l'on s'y attendoit le moins. La consternation des Sujets étoit d'autant plus grande, que Votre Majesté, quoiqu'en vertu de son droit héréditaire Elle fût d'abord élevée au Trône, se trouvoit néanmoins absente du Royaume & éloignée de son Peuple, qui cependant avec un redoublement d'amour & de fidélité se console, dans l'espérance qu'il a toujours fondée sur votre précieuse Personne, SIRE, jusqu'à se persuader que le Royaume subsistant encore par ses propres forces, recouvrera encore une fois à tous égards la puissance, la dignité & la splendeur dont il jouit ci-devant, surtout sous nos plus grands Monarques, & qui l'ont rendu si respectable chez nos voisins. Cette espérance est avec l'assistance Divine principalement appuyée sur les qualités incomparables dont est douée votre Majesté pour le bien du Royaume Suédois, & affermie, non sans un grand dessein, par une providence particulière du Très-Haut. Ces qualités, si vivement imprimées dans le cœur de tout Suédois raisonnable, font tellement revivre le Peuple, qu'il ne peut, sans les présages les plus certains & les plus réjouissans, entrevoir dans l'avenir un tems comblé de gloire, dont il rapporte la source à l'acheminement au Gouvernement & au commencement du règne de votre Majesté. Plaise au Souverain Arbitre de toutes choses, qui a daigné maintenir jusqu'ici le Royaume de Suede & en protéger le Trône, nous accorder la grace de voir l'accomplissement de cette grande & tendre espérance !

Embrazés d'un côté du feu d'une parfaite obéissance, de fidélité & d'amour, animés de l'autre par les sentimens les plus vifs d'honneur & de vertu, l'Ordre Equestre & la Noblesse vous présentent

présente, SIRE, des assurances de leur plus humble soumission & les souhaits les plus sincères de bénédiction sur votre retour, ainsi que sur votre avènement au Trône de Suède. Que votre règne soit de durée, brillant pour votre Personne & heureux pour votre Peuple! Sous un Roi naissant & héréditaire, sous un Gouvernement aussi prospère, que nous le présage Votre Majesté, doivent disparaître d'eux-mêmes les différens sentimens, qui ont souvent troublé les habitans du Royaume. Une Nation, élevée dans les bonnes mœurs, dans les principes d'honneur & du bien, ne sauroit être que de même opinion, & ne peut lutèr plus long-tems contre son propre avantage. C'est dans cette digne & salutaire façon de penser que l'Ordre Equestre & la Noblesse se sont déjà réunis, afin que pendant le Gouvernement de Votre Majesté ils se distinguent dans toutes les occasions par leur fidélité, leur courage & leur union.

Les Etats n'avoient pas encore entamé des affaires de quelque importance sur la fin de Juillet, tout ayant été remis jusqu'après l'enterrement du feu Roi; cérémonie pour laquelle on a fait de grands préparatifs. Les Etats ont cependant été assemblés le 26. de ce mois *in pleno* pour délibérer sur un Mémoire qui leur avoit été présenté le 20. par le Général-Major de Klingssporre, & dans lequel il est d'avis " que l'on doit rendre aux Sénateurs déposés à la dernière Diette toute la confiance des Etats; qu'à mesure que les places de Sénateurs qui viendront à vaquer, elles doivent être de nouveau remplies par ces Messieurs; & qu'en conséquence les deux places vacantes dans le Sénat, doivent être accordées aux plus anciens d'entre-eux &c. "

La délibération faite il a suivi une résolution de déclarer par une Déclaration formelle " que les Sénateurs démis à la Diète précédente, ont acquis de nouveau toute la confiance des Etats, & qu'en conséquence ils pourront prendre place dans le Sénat, selon leur rang d'ancienneté, dès qu'il y aura une place vacante dans cette assemblée. " Le Comte de Horn & le Baron de Ribbing paroissent être les Seigneurs qui occuperont les deux places actuellement vacantes. Après la séance dans laquelle cette résolution a été prise, l'Ordre des Bourgeois a fait un Arrêté fort remarquable, en ce qu'il donne exclusion du Comité secret à tout Membre des Etats qui auroit reçu de la Barque de l'argent à hypothèque. Cet Arrêté intrigue beaucoup l'Ordre de la Noblesse, & l'intriguera bien plus si les deux autres Ordres, du Clergé & des Payfans, viennent à y accéder.

Le 29. Juillet les Etats & tous les Collèges Royaux furent invités de la part du Roi à assister à l'enterrement du feu Roi, qui s'est fait le soir. Cette cérémonie fut aussi annoncée par un Héraut d'armes dans tous les Marchés & places publiques de *Stockholm*. Le détail de cette cérémonie qui s'est faite avec beaucoup de pompe, paroît dans le public. Il nous suffira jusqu'à un autre mois, d'en dire seulement que le Roi & la Reine, ainsi que les Princes Charles & Frédéric-Adolphe, & la Princesse Sophie-Albertine ont accompagné le Convoi funèbre, depuis le Château jusqu'à l'Eglise dite de *Riszerholm*; que l'Evêque de Lindkoping a prononcé l'Oraison funèbre, & qu'il a fait ensuite le portrait du feu Roi, ainsi qu'il a été composé
par

par le Roi son Fils, actuellement régnant (*). Pendant que l'on descendit, le corps dans la tombe, les Corps d'artillerie & de l'Amirauté firent une double décharge de 150 pièces de canon ; & la Bourgeoisie, qui fut en parade tant à pied qu'à cheval dans les principaux quartiers où le cortège a passé, a fait plusieurs salves de mousqueterie.

Le couronnement du Roi régnant a dû se faire le 7. Août, mais on croit qu'il aura été reculé après la moisson, à la priere des Ordres de la Bourgeoisie & des Payfans qui en ont supplié le Roi. On croyoit que la Ville d'*Upsal* auroit été le lieu du couronnement de Sa Maj. , parce que tous les Rois ses Prédécesseurs de la Branche de Gustave s'y sont fait couronner ; mais il est décidé que cette cérémonie aura lieu dans *Stockholm* , où la dépense sera cependant plus grande qu'elle auroit été dans le lieu ancien des couronnemens des Rois de Suede : ils se faisoient près d'une pierre nommée *Mora*, qui est dans une plaine à un mille d'*Upsal*, & c'est auprès de cette pierre que les Rois se sont fait couronner depuis l'année 1059 jusques vers le milieu du quinziesme siècle.

Le Prince Charles, Frere du Roi, a déclaré à Sa Majesté & au Sénat, qu'il étoit d'intention de se marier avec la Princesse Philippine de Brandebourg-Schwedt. Cette déclaration a été remise au Comité Secret pour y être pris une résolution, & régler ce qui est d'usage sur tel sujet.

P 2

DANNE-

(*) Cette pièce est une nouvelle marque de l'esprit sublime, de la bonté & de la noble façon de penser du nouveau Roi.

D A N N E M A R C.

Le Roi, qui a fait des changemens considérables dans ses Cours de Justice, comme nous l'avons fait remarquer en son tems & depuis son retour du voyage qu'il a fait en France, les continue en supprimant ces Cours ou les réunissant à d'autres, ou les démembrant selon les circonstances & le besoin de ses Sujets, par le rappel des Membres qui les composoient à leur première institution, ou par la diminution de leur nombre. La Justice de *Gottorp* vient encore d'éprouver un de ces changemens : les Conseillers y sont réduits à six, les places de Chancelier & Vice-Chancelier sont supprimées, & par une nouvelle Ordonnance du 18. Juillet, Sa Maj. a supprimé aussi le Collège général du Commerce, en donnant l'attribution des Causes qui y étoient portées, partie à la Chambre des Finances & partie à la Chambre Royale. On ne montre pas ici comme en France des résistances aux volontés du Souverain : un Edit étant émané du Trône, l'obéissance le suit avec la soumission qui lui est dûe.

Dans la défense que le Roi d'Espagne a faite d'admettre dans ses Ports aucun Vaisseau de guerre étranger; défense qui allarme surtout les Anglois, les Vaisseaux Danois en sont exceptés, tandis que le Dannemarc sera en guerre avec la Régence d'*Alger*, & l'on pourra y en faire entrer jusqu'à trois à la fois.

Le 22. Juillet la Cour fut en gala pour le jour anniversaire de la naissance de la Reine, qui a été relevée de ses couches, & à cette occasion le Roi a élevé au rang de Comtes Mr. Jean-Frédéric de Struensée, Ministre Privé du Cabinet, &

Mr.

des Princes &c. Sept. 1771. 225

Mr. Ewald de Brandt son Chambellan. Ce même jour au soir la jeune Princesse, dont la Reine est accouchée le 7, a été baptisée au Château de *Hirschholm* : elle a reçu les noms de Louise-Auguste, ayant eu pour Parrains le Roi & le Prince Frédéric, & pour Maraines la Reine Douairière & la Princesse de Galles. La Reine a pris la tendre & généreuse résolution de nourrir elle-même sa jeune Princesse.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

VIENNE. Dans ce qui peut intéresser cette Cour sur les troubles qui règnent en Pologne, on sçait, & nous l'avons rapporté, que ses troupes s'y sont emparées d'un fort grand District : c'est celui de *Sandomir* & de tout le Palatinat de *Cracovie*, où elles occupent à présent quinze Villes & 234 Villages. Le motif de cette occupation est que la Cour ayant d'anciens droits sur cette partie de la Pologne, elle ne veut pas qu'elle ait rien à souffrir des dissensions actuelles qui désolent ce Royaume, & prétend mettre ses Sujets à l'abri de la combustion générale, en attendant qu'au retour de la Paix, elle puisse justifier ses droits & réclamer ce qui lui appartient. Le Général de *Tornœck*, qui commande les troupes de l'Impératrice-Reine dans ce Pays, ne manque pas, à mesure qu'il s'étend & avance son Cordon, de faire prêter serment

P ; de

de fidélité aux Seigneurs & aux Payfans, comme Sujets de Sa Majesté.

Quant au Cordon Impérial établi en *Hongrie*, il s'est reculé & peut-être est-il présentement dissous; mais il n'est plus douteux que le grand Camp de *Petsch* n'ait lieu: tous les Régimens destinés à le former doivent même y être assemblés actuellement, au nombre de plus 80000 hommes, & ce Camp, selon bien des conjectures, ne doit pas être un Camp de seul plaisir. On ne doute plus que l'Empereur ne s'y rende incessamment, car tout est prêt pour son départ, & qu'il n'en revienne que pour le départ de l'Archiduc Ferdinand, qu'on fixe à la fin de ce présent mois de Septembre, tout étant préparé aussi pour le voyage de ce Prince en *Italie*. Ce ne seroit que répéter ce qu'on a déjà souvent marqué, si l'on y ajoûtoit encore que toutes les dispositions sont faites pour le Camp de *Petsch* en artillerie, en munitions de guerre & de bouche, en chevaux & en tous les attirails imaginables, dont les envois ne discontinuent point. Il est non-seulement question de ce Camp qui doit avoir eu lieu le 16. Août, mais encore d'un second à *Esseck* & d'un troisième près de *Semlin*. En attendant ce qui en paroitra, la Cour épse également la démarche des Russes & des Turcs vers le *Danube*. Peu contente, semble-t-il, de celle des premiers qui le passent & le repassent, son Ambassadeur à *Petersbourg*, qui est le Prince de Lobkowitz, doit, dit-on, y avoir des ordres en remontrances déjà faites à ce sujet, ensuite desquelles il a expédié un Courier qui est arrivé à *Vienne* depuis peu chargé de dépêches, dont le contenu doit être très-important, puisqu'il s'y tint aussi-tôt divers Conseils, à l'issuë

Pissuë desquels on a envoyé un autre Courier à *Petersbourg* avec une réponse aux dépêches reçues. S'il a été question d'une ouverture de Paix dans ces dépêches & dans la réponse dont ces Couriers ont été chargés, on croit ne pouvoit se tromper en assurant qu'elles roulent sur une condition que la *Russie* met à la Paix future avec la *Porte*, & cette condition se réduiroit, si l'on pense juste, à ce que la *Valachie*, la *Moldavie* & la *Crimée* soient desormais Pays indépendans de l'Empire des *Ottomans*, & gouvernés par leurs *Hospodars*.

Mais il y a d'autres articles que celui-là à faire valoir dans un Traité de Paix entre les deux Puissances en guerre. La *Pologne* & son indépendance doivent naturellement y entrer pour beaucoup aussi. A ce sujet, ou du moins pour ce qui regarde la part que prend la *Turquie* aux affaires de ce Royaume infortuné, elle a fait parvenir à *Vienne*, ainsi qu'à d'autres Cours avec lesquelles elle vit en amitié, & répandre dans toute la *Pologne* & le Grand Duché de *Lithuanie*, un Manifeste pour démentir des bruits qui s'étoient répandus qu'elle alloit abandonner les intérêts de la Confédération générale & le soin qu'elle prenoit de sa situation. Ce Manifeste, à rapporter, est conçu en ces termes.

Du sein de la tranquillité dont on jouissoit & qu'on devoit à l'exacte observation du Traité de *Carlowitz* existant entre la Sublime *Porte* & la *Pologne*, cette République a passé tout à coup à un état d'agitation & de trouble; & la guerre qu'ont amenée diverses circonstances, est devenuë une nouvelle source de calamités. Sur les avis & les représentations de ceux des Grands de ce Royaume, qui marchent dans la voye de la sincérité

cérité & du patriotisme, & dont les vœux & les démarches tendent au bien de leur Pays & de leur Nation, la Sublime Porte a fait immédiatement connoître, par un Manifeste, la conduite qu'il lui convenoit de tenir à l'égard des Membres mal-intentionnés de la République qui avoient y fomenter les divisions & la guerre. Ceux-ci, par une suite de leurs malignes intentions & pour faire réussir leurs desseins dangereux, ont cherché à surprendre les esprits foibles, peu capables de discerner le bien d'avec le mal, & ce qui leur seroit inutile d'avec ce qui leur deviendroit funeste, en donnant une fausse interprétation à ce Manifeste, comminatoire par sa teneur, propre cependant à contenir ou à ramener les esprits, & ne respirant que l'équité. C'est en effet sur la réclamation de ceux dont l'attachement à leur Patrie & la véracité ne sauroient être contestés, que la Sublime Porte, ayant égard à leurs plaintes, s'est imposée la nécessité de sacrifier la tranquillité générale.

La resplendissante Majesté du Grand Seigneur, à la pénétration duquel rien ne peut échapper, a appris, par divers moyens, qu'au sens véritable de ce Manifeste on tâchoit de substituer un sens spécieux, mais forcé; Ethalg Mehemet-Emin Pacha, (lequel depuis a subi la peine de ses fautes) avoit publié ce Manifeste, tant dans la vue d'appuyer & de contenir ceux des Grands & du Peuple de Pologne, qui ne s'étoient point laissé entraîner aux factions, que pour intimider ceux qui, cherchant à anéantir la Paix de Carlowitz, inviolablement subsistante entre la Sublime Porte & la République de Pologne, suivoient imprudemment des maximes qui, de la part des gens non prévenus, leur méritent le titre d'ennemis de la Patrie.

Patrie, fitze dont ils s'honorent, lorsque ces mêmes maximes ne peuvent produire que l'altération des louables Constitutions de la République.

La Sublime Porte, toujours pure dans ses principes & ses démarches, & graces à Dieu, bien éloignée de tout injuste procédé & de toute perfidie, a tout lieu d'être étonnée de cette imputation qui ne sauroit surprendre les personnes que la prévention n'aveugle pas. Cependant, puisqu'il devient nécessaire de faire connoître de nouveau que la Pologne & ses bons Citoyens sont l'objet de sa bienveillance & de son humanité; qu'elle les assistera de toute sa force & de toute la puissance que le Très-Haut lui a confiée; & que ceux qui auroient pu se laisser ébranler ou intimider par des insinuations malignes, doivent aucontraire compter sur Sa Hautesse, qui est l'ombre de Dieu sur la terre, & dont les sentimens bienfaisans pour la République sont & seront également inaltérables à l'avenir, la Sublime Porte a crû devoir s'en expliquer par ce Manifeste.

Donné, vers le milieu de la Lune de Mechavem, l'an de l'Hégire 1185 (de notre Ere 1771, au commencement de Mai.)

Ce qui se présente à marquer en particularités de la Cour de Vienne, c'est qu'il est question d'arrangemens dans les divers Départemens qui relevent du Comte de Hatzfeld, Chancelier d'Autriche & de Bohême; qu'on y médite une grande réduction pour en diminuer les fraix qui montoient à des sommes considérables; & que selon un plan qu'on prête à Mr. de Hatzfeld, il y auroit jusqu'à dix Conseillers dans un seul de ces Départemens qui recevroient leur démission. Mais on ne verra bien clair dans ces changemens

gemens projetés qu'au commencement de l'année prochaine, tents auquel il est d'usage de les publier.

Le Camp de *Luxembourg* est à présent rompu; la Cour étoit revenue y faire encore un séjour, & retournant à *Vienne* tout s'y finissoit par le voyage de l'Empereur en *Hongrie*, où l'on croit ce Monarque arrivé actuellement. Dans le mois de Juillet eet auguste Chef de l'Empire a conféré le Régiment de Stahlemburg, Infanterie, au Baron de Preitz, Lieutenant Feidt-Maréchal & Commandant actuel de ses troupes en *Transylvanie*, ayant voulu récompenser les services de ce brave Officier. Sa Maj. Imp. a conféré aussi le Régiment d'Infanterie Walone, vacant par la mort du Duc de Saxe-Gotha, au Prince Charles de Ligne, Général-Major, qui est venu le voir à *Luxembourg* où il est en garnison; ainsi que ses manœuvres & ses exercices à feu, exécutés des mieux sous l'inspection du Comte de Murrey, Inspecteur-Général des troupes Impériales & Royales dans les *Pays-Bas*, d'ou il s'étoit aussi rendu dans cette Place.

Vû la disette qui a régné dans les Pays-Héréditaires d'Autriche, l'Impératrice-Reine a fait connoître que son intention étoit qu'on y formât partout des Magazins de grains provenant de la moisson actuelle qui, heureusement, est abondante cette année.

La Députation Aulique ministériale de la Banque à *Vienne*, fait savoir, par une Déclaration donnée le 20. Juillet, à tous ceux qu'il appartiendra, que l'on a déjà retiré & remboursé, à un petit nombre près, tous les Billets de banque

banque de 100, de 50, de 20, de 15 & de 10 florins, qui ont été délivrés en date du premier Juillet 1762, & mis dans la circulation. Comme il est de l'intérêt de la Banque de terminer cet objet, on avertit les propriétaires de ce petit nombre de Billets de banque, de les remettre à la Caisse générale de remboursement, ou bien de les faire convertir en obligations de la Banque, en vertu du second article des Lettres Patentes du 15. Juin 1762, & cela pendant l'espace de trois mois, à compter du jour du présent avertissement. Ce terme peremptoire étant expiré, ils auront à s'imputer à eux-mêmes de ce que cesdits papiers ne leur seront plus convertis en obligations de la Banque.

La disette des vivres a continué jusqu'à présent de régner si violemment à *Munich* & dans tout l'Electorat de *Baviere*, que les habitans, pressés par la faim, ont tenté en divers endroits de couper le grain avant qu'il fut parvenu à sa maturité; de sorte que l'on a été contraint de faire garder les champs par des Soldats, pour empêcher ces pauvres affamés de moissonner avant le tems de maturité. Au sujet de cette disette, l'Archevêque de *Salzbourg* ayant donné connoissance à l'Electeur de *Baviere* d'une Commission dont il étoit chargé de la part de l'Empereur, concernant une livraison de bled à la Diette de l'Empire, Son Alt. Electorale a répondu que ce Décret avoit été rendu sur des raisons non-fondées, & que par conséquent il ne pouvoit avoir lieu. La-dessus les trois Collèges de la Diette à *Ratisbonne* ont écrit à l'Archevêque de mettre le Décret en exécution sans délai, & d'envoyer dans les Etats de l'Electeur

le

Baviere.

le nombre nécessaire de troupes ; ce qui doit avoir été exécuté.

MAYENCE. Il paroît une Ordonnance très-étendue de Son Alt. Elect. relativement aux Ordres Monastiques. Suivant cette Ordonnance, les Religieux des deux sexes sont obligés d'observer exactement les Règles de leur Institut ; de ne point surpasser le nombre fixé par le Fondateur, & si cela avoit lieu, de ne point prendre de Novices, de n'en pas non-plus accepter qui n'auroit pas 23 ans, ni de faire les vœux avant 24 ans, & cela sans aucun intérêt mondain, ou l'acquisition directe ou indirecte de quelque argent ou bien fonds, les Religieux devant être considérés comme incapables de pouvoir hériter. Par la même Ordonnance il est défendu à tout Religieux de quelque Ordre qu'il soit de faire aucun service dans les Eglises Paroissiales, soit dans les Villes, soit à la campagne, ni de confesser hors de leurs Couvens. De plus, il n'est plus permis aux Religieux mendiants de demander l'aumône, mais ils seront obligés de charger de ce soin des séculiers, munis d'attestations des Magistrats ; enfin, il y est défendu à tout Religieux de se mêler d'administration de biens-fonds, ou de quelque autre soin temporel hors de son Couvent, étant obligé de nommer à cet effet des séculiers, qui rendront annuellement compte de leur administration en présence d'un Prélat ou Supérieur ; & s'il a lieu de former des plaintes, les Religieux devront s'adresser au Juge temporel &c. Cette Ordonnance est fondée sur des Ordonnances alléguées tant des Conciles & des Bulles des Papes précédens, & l'on peut présumer que si elle est exécutée dans toute son étendue, le nombre

nombre des Couvens diminuera considérablement dans peu d'années dans toute l'étendue de cet Archevêché.

H A M B O U R G. Une inondation subite a submergé une partie de cette Ville & de ses environs le 16. Juillet. Les terres ensemencées, qui promettoient la plus belle recolte ont été sous l'eau, ainsi que les Jardins. La perte en froment seul fut d'abord évaluée à 200000 marcs, & à près de trois millions de rixdallers les dommages que cette terrible inondation a causés dans le District nommé *Nieuwe-Gramm*; mais on a vû ensuite qu'ils n'ont été qu'à la moitié de cette évaluation. Comme les eaux continuoient à s'élever le 17. du même mois, & que le danger augmentoit à chaque instant, il fut résolu le 18. dans une assemblée de la Bourgeoisie, de percer en cinq endroits la digue qui borde l'*Elbe*, & deux Députés se mirent aussitôt en chemin avec quelques centaines d'ouvriers pour exécuter cette résolution, parce que les eaux haussioient à chaque moment, & qu'elles avoient déjà emporté une partie de l'écluse qui couvroit la Ville, mais le Magistrat est parvenu à la rétablir. Elles n'ont commencé à baisser que le 21. de neuf pouces à la porte appelée *Dyk-poort* & de onze à la Fontaine, ensuite & successivement jusqu'à sept pieds: de sorte qu'au commencement d'Août elles étoient rentrées dans leur lit ordinaire, & enfin fait cesser la détresse, l'allarme & les cris du plus grand danger que *Hambourg* & ses environs eussent jamais effuyés. On travaille depuis ce jour à réparer les ouvertures faites aux digues; & dans une assemblée extraordinaire de la Bourgeoisie on a mis une taxe d'un quart pour cent sur les biens

biens d'un chacun : le produit qui doit en revenir, est destiné à payer les fraix de la réparation de ces digues. Le 9. Août avant midi on sentit à *Hambourg* une secousse de tremblement de terre, qui épouventa de nouveau toute la Ville, mais heureusement elle n'a causé que de la peur.

Pendant que l'inondation jettoit la plus grande frayeur à *Hambourg* le 19. Juillet, ce jour même le feu désoloit en *Suisse* la Ville de *Frauenfeld*, Capitale du *Turgau* ; il y prit à six heures du matin, & malgré tous les efforts des malheureux habitans, l'incendie a duré jusqu'à dix heures du soir, & presque toute cette Ville en a été réduite en cendres.

C O L O G N E. Son Alt. Royale Mgr. l'Electeur de Treves, venant de *Spa* où elle s'étoit rendue de sa résidence d'*Ehrenbreitstein* près de *Coblence*, & pris les eaux avec ses augustes Sœurs, l'Electrice Doüairière de Saxe & la Princesse Cungonde, est arrivée en cette Capitale le 28. Juillet au soir, & descendue à l'Hôtel du *Saint Esprit*, où elle a passé la nuit. Le lendemain matin, après y avoir reçu les visites des principaux Seigneurs, Leurs Alteffes Royales se sont rendus à l'Hôtel du Prince-Prévôt d'Elwangen & Prince-Evêque de Ratisbonne, qui leur a servi un diner splendide, auquel le Comte de Caprara, Nonce du Saint Siège aux Cours Electorales du Rhin & aux Contrées de la Basse-Allemagne, étoit invité avec plusieurs Seigneurs & Dames de la principale Noblesse. Vers le soir il plut à Leurs Alt. R. d'aller chez Mr. le Nonce & de s'y arrêter à un souper splendide servi à deux tables, dont l'une étoit de 38 couverts & l'autre de 40, pendant lequel il y a eu une
belle

belle-symphonie. Après le repas Mgr. l'Electeur & la Princesse Cunegonde ont repris la route de *Coblence* : l'Electrice Doüairière est retournée le lendemain à *Spa*.

L'Electeur s'étant depuis rendu à *Treves*, à la satisfaction de ses fidèles Sujets, en est arrivé le 26. Août à *Luxembourg* à six heures & demie du matin, accompagné de la Sér. Princesse Cunegonde & d'une suite peu nombreuse : descendu au Gouvernement & y ayant reçu les complimens du Prince de Salm-Salm, Général-Major, Commandant de la Place, & du Corps des Officiers de la Garnison, de celui des Ingénieurs &c. Mgr. l'Electeur fut conduit aux principales fortifications, & de-là à la plaine où se font les exercices & évolutions militaires des troupes, dont il en fut un exécuté au feu en sa présence : un dîner somptueux a suivi à l'Hôtel du Gouvernement, après lequel Leurs Alt. R. sont parties pour *Metz* afin de rendre une visite à la Princesse Christine leur Sœur, Coadjutrice de l'Abbaye Royale de *Remiremont* en Lorraine,

A N G L E T E R R E.

Quoique cette Couronne, selon sa déclaration donnée, ne veuille prendre aucun intérêt dans les troubles de la *Pologne*, ni quelque part en médiation pour réconcilier la Russie avec la Porte Ottomane, il semble pourtant que *Londres* est comme le centre des négociations qui roulent sur l'un & sur l'autre de ces objets, à le considérer par les Conseils comme journaliers qui s'y tiennent, à la réception continuelle de Couriers de toutes les Cours de l'Europe, chargés de dépêches sur ces grands objets.

Il s'est senu aussi plusieurs Conseils en présence

sence du Roi sur les ordres que le Roi d'Espagne a donnés de ne pas admettre dans ses Royaumes aucun Bâtiment de guerre étranger, & sur des plaintes que la Cour de Madrid a faites d'un commerce illicite pratiqué dans ses Ports sous le Pavillon Anglois. Un Courrier fut envoyé à cette Cour à l'issuë d'un de ces Conseils : on compte qu'il est chargé d'une explication qui aura sa réponse dans peu ; mais que quelle qu'elle pourra être, la bonne intelligence rétablie entre les deux Couronnes n'en souffrira aucune atteinte.

Voilà ce qui peut être marqué en peu de mots pour les affaires du dehors de la Grande-Bretagne ; & pour celles du dedans, on voit des Vaisseaux qui s'équipent toujours, destinés à faire des stations dans la Méditerranée & à relever ceux qui y ont séjourné assez long tems. D'autres Vaisseaux partent d'ailleurs pour les possessions Angloises en Amérique, ainsi que pour les Indes & la Chine, où le commerce de la Nation lui devient assez favorable. Il en est un au contraire arrivé du Mississipi avec une cargaison de fourures estimée 30000 livres sterlings. Comme c'est le premier qui soit arrivé en Angleterre de cette partie de l'Amérique, & que le Capitaine a fait un rapport assez favorable du pays, il a été résolu, après plusieurs conférences tenues par les Commissaires du Commerce, d'y établir un Gouvernement Civil.

Voilà tout ce que nous marquerons ce mois-ci pour l'Angleterre, nous réservant pour un autre mois d'en rapporter plus de particularités, que la place nous empêche de rendre dans celui-ci.

Les Naissances, Mariages & Morts de personnes illustres, sont aussi renvoyés au mois prochain.